N° 11F0019M au catalogue — N° 306
ISSN: 1205-9161
ISBN: 978-0-662-08493-8

Document de recherche

Direction des études analytiques documents de recherche

Sécurité et stabilité du revenu à la retraite au Canada

par Sébastien LaRochelle-Côté, John Myles et Garnett Picot

Analyse des entreprises et du marché du travail
Immeuble R.-H.-Coats, pièce 24-F, 100, promenade Tunney's Pasture, Ottawa K1A 0T6

Téléphone: 1-800-263-1136

Statistique Canada Statistics Canada

Canada

Sécurité et stabilité du revenu à la retraite au Canada

par

Sébastien LaRochelle-Côté
John Myles
Garnett Picot

11F0019 N° 306
ISSN : 1205-9161
ISBN : 978-0-662-08493-8

Statistique Canada
Analyse des entreprises et du marché du travail
24-F, immeuble R.-.H.-Coats, 100, promenade Tunney's Pasture, Ottawa, K1A 0T6

Comment obtenir d'autres renseignements :
Service national de renseignements : 1-800-263-1136
Renseignements par courriel : infostats@statcan.ca

Mars 2008

Les noms des auteurs figurent en ordre alphabétique.

Publication autorisée par le ministre responsable de Statistique Canada

© Ministre de l'Industrie, 2008

Tous droits réservés. Le contenu de la présente publication électronique peut être reproduit en tout ou en partie, par quelque moyen que ce soit, sans autre permission de Statistique Canada, sous réserve que la reproduction soit effectuée uniquement à des fins d'étude privée, de recherche, de critique, de compte rendu ou en vue de préparer un résumé destiné aux journaux et/ou à des fins non commerciales. Statistique Canada doit être cité comme suit : Source (ou « Adapté de », s'il y a lieu) : Statistique Canada, année de publication, nom du produit, numéro au catalogue, volume et numéro, période de référence et page(s). Autrement, il est interdit de reproduire quelque contenu de la présente publication ou de l'emmagasiner dans un système d'extraction, ou de le transmettre sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, reproduction électronique, mécanique, photographique, pour quelque fin que ce soit, sans l'autorisation écrite préalable des Services d'octroi de licences, Division des services à la clientèle, Statistique Canada, Ottawa, Ontario, Canada K1A 0T6.

This publication is available in English (Catalogue no. 11F0019M, no. 306).

Note de reconnaissance :
Le succès du système statistique du Canada repose sur un partenariat bien établi entre Statistique Canada et la population, les entreprises, les administrations canadiennes et les autres organismes. Sans cette collaboration et cette bonne volonté, il serait impossible de produire des statistiques précises et actuelles.

Normes de service à la clientèle :
Statistique Canada s'engage à fournir à ses clients des services rapides, fiables et courtois. À cet égard, notre organisme s'est doté de normes de service à la clientèle qui sont observées par les employés lorsqu'ils offrent des services à la clientèle. Pour obtenir une copie de ces normes de service, veuillez communiquer avec Statistique Canada au numéro sans frais 1-800-263-1136. Les normes de service sont aussi publiées sur le site www.statcan.ca sous À propos de nous > Offrir des services aux Canadiens.

Table des matières

Résumé 4
Sommaire exécutif 5
1 Introduction 7
2 Contexte 9
3 Données 10
4 Tendances des niveaux de revenu après la retraite 12
5 Tendances des taux de remplacement 17
6 Stabilité du revenu pendant la retraite 21
7 Conclusion 25
Tableaux 28
Figures 37
Annexe A 50
Annexe B 53
Bibliographie 61

Résumé

Des recherches antérieures ont montré que le système de pension du Canada est relativement efficace pour ce qui est d'aider les personnes âgées à échapper à la pauvreté. Toutefois, la mesure dans laquelle le système de pension permet aux particuliers et aux familles de maintenir à la retraite les niveaux de vie atteints durant leurs années de vie active *(sécurité du revenu)* est moins bien connue. Pour aider à combler cette lacune dans les connaissances, nous nous appuyons sur des données longitudinales portant sur une période de 20 ans pour faire le suivi des personnes à partir de 55 ans et pendant leurs années de retraite. Nous utilisons diverses mesures du revenu familial de la personne pour examiner quatre grandes questions : la variation des niveaux de revenu au cours de la retraite; le rôle que diverses sources de revenu jouent dans cette variation; la variation des taux de remplacement au fil du temps et entre les personnes pauvres et les personnes riches; enfin, le degré de stabilité à long terme des revenus personnels. Pour les travailleurs à revenu moyen, le revenu familial baisse après 60 ans, diminue jusqu'à 68 ans, puis se stabilise à environ 80 % de leur niveau de revenu à 55 ans. En revanche, le revenu des personnes à faible revenu (celles dans le quintile de revenu inférieur) change peu après 55 ans et au fil des années de retraite, en grande partie à cause des effets de maintien du revenu du système de pensions public. Ces personnes connaissent des niveaux élevés d'instabilité du revenu personnel vers la fin de la cinquantaine et au début de la soixantaine, mais l'instabilité du revenu diminue fortement à la retraite. Les personnes dans le quintile supérieur connaissent à la retraite des baisses du revenu considérablement plus importantes, de sorte que l'inégalité du revenu dans une cohorte diminue au fur et à mesure que la cohorte vieillit. Les groupes de retraités plus récents ont des niveaux de revenu plus élevés que les cohortes plus anciennes, principalement à cause de pensions privées plus élevées. Cependant, les taux de remplacement ont peu changé dans les cohortes. Il n'est pas sûr que les récentes hausses des niveaux de revenu persisteront dans les cohortes futures, étant donné que la protection en matière de pensions chez les jeunes travailleurs est à la baisse.

Mots-clés : sécurité du revenu, stabilité du revenu, retraite, taux de remplacement, personnes âgées

Sommaire exécutif

La présente étude porte sur le bien-être économique après la retraite. Par conséquent, nous utilisons un concept de revenu familial, généralement le revenu de la famille après impôt (c.-à-d., le revenu familial disponible). En nous appuyant sur une riche source de données longitudinales, nous suivons les niveaux de revenu des personnes sur une période de plus de 20 ans à compter du moment où elles prennent leur retraite et nous calculons un certain nombre de statistiques pouvant être liées au degré de préparation financière à la retraite.

Selon nos résultats, en moyenne, le revenu familial atteint son niveau le plus élevé vers 60 ans, puis diminue jusqu'à 68 ans environ et se stabilise ensuite. Toutefois, ce profil varie fortement selon le niveau où la personne se situe dans la répartition du revenu. En moyenne, les niveaux de revenu des personnes à faible revenu changent peu au fil des années de retraite; en revanche, le revenu des personnes se situant près du sommet de la répartition du revenu baisse de façon marquée au cours de la retraite.

Vers la fin de la soixantaine, les prestations de pension publiques (y compris celles au titre du Régime de pensions du Canada, du Régime des rentes du Québec, de la Sécurité de la vieillesse et du Supplément de revenu garanti) représentent environ la moitié du revenu des personnes du quintile inférieur et les pensions privées et les régimes enregistrés d'épargne-retraite, 18 % seulement. Chez les personnes dans le quintile supérieur, les pensions privées, les placements et les gains de capital constituent la principale source (57 %) de revenu.

Les retraités des cohortes plus récentes (par exemple, ceux âgés de 55 ans en 1998) ont des niveaux de revenu familial plus élevés que leurs homologues des cohortes plus anciennes (par exemple, ceux âgés de 55 ans en 1983) au moment où ils prennent leur retraite, dans une large mesure parce qu'ils touchent des prestations de pension privées plus élevées. Il n'est pas sûr que ces niveaux de prestations plus élevés se maintiendront dans le cas des cohortes futures, étant donné que la protection en matière de pensions est à la baisse chez les jeunes travailleurs.

Le taux de remplacement correspond au revenu d'une personne à tout âge donné, par exemple, 70 ans, comparativement à son revenu à 55 ans. Chez les personnes âgées de 55 ans en 1983, les taux de remplacement médians commencent à descendre au-dessous de 1,0 vers 60 ans, passent à environ 0,8 vers la fin de la soixantaine, puis se stabilisent.

Toutefois, les taux de remplacement varient considérablement d'un niveau de revenu à l'autre. Le taux de remplacement médian pour le quintile du milieu se stabilise à entre 70 % et 80 % du revenu d'avant la retraite, soit bien à l'intérieur de la fourchette généralement considérée comme nécessaire pour maintenir le niveau de vie d'avant la retraite. Néanmoins, à 70 ans, près du quart des personnes du quintile du milieu sont au-dessous du niveau de 60 %. Chez les personnes dans le quintile inférieur, les taux de remplacement médians fluctuent autour de 1,0 tout au long de la retraite. Les taux de remplacement diminuent plus fortement dans le cas des personnes dans le quintile supérieur, passant à environ 0,7 au milieu de la soixantaine, du fait que leur revenu de base à 55 ans est beaucoup plus élevé.

Outre la variation des taux de remplacement *sur l'ensemble* de la répartition du revenu, nous observons une variation des taux *à l'intérieur* d'un quintile de revenu. Les taux de remplacement

à la retraite peuvent, bien entendu, être très différents dans le cas de personnes dont le revenu familial à 55 ans est virtuellement identique. Pour le quintile de revenu du milieu, notre analyse indique que les personnes dont le taux de remplacement est élevé se démarquent de celles au taux de remplacement faible (se situant dans le même quintile de revenu à 55 ans) par des gains d'emploi au début de la retraite, des gains de placements et des gains en capital et, plus tard au cours de la retraite, par l'accès à un revenu de régime de pension privé.

Les données recueillies laissent supposer que le profil des taux de remplacement varie peu d'une cohorte à l'autre. Les profils des taux de remplacement des cohortes plus récentes (c.-à-d., celles âgées de 55 ans en 1995) au fur et à mesure qu'elles vieillissent sont comparables à ceux retraités de la cohorte de 1983.

Outre le niveau de revenu et les taux de remplacement, l'instabilité du revenu peut être un sujet de préoccupation pour les retraités. Dans la présente étude, « instabilité du revenu » s'entend de l'ampleur de la variation d'une année à l'autre des niveaux de revenu pour une personne quelconque. Des niveaux élevés d'instabilité du revenu peuvent entraîner des problèmes sur le plan de la consommation certaines années et, peut-être, être une source de stress émotionnel.

Nous en arrivons à deux conclusions principales. Premièrement, les niveaux d'instabilité du revenu sont plus élevés vers la fin de la cinquantaine et au début de la soixantaine chez les personnes pauvres que chez celles qui sont plus riches mais, lorsque le revenu de pension vient stabiliser les revenus, l'écart au chapitre de l'instabilité du revenu entre riches et pauvres disparaît. Deuxièmement, l'instabilité du revenu diminue pour tous les groupes au fur et à mesure qu'ils vieillissent, en grande partie à cause de l'effet stabilisateur des revenus de régimes de pension publics.

1 Introduction

Au Canada, comme dans toutes les autres grandes économies industrielles, le vieillissement de la population présente plusieurs défis pour le système de pensions. Selon les dernières projections démographiques, d'ici 10 ans le nombre de personnes âgées de 65 ans et plus excèdera le nombre d'enfants âgés de moins de 15 ans (Martel et Caron-Malenfant, 2006). En outre, la proportion de retraités augmentera sensiblement, par rapport aux salariés actifs, dans un proche avenir. Dans ce contexte, le niveau de bien-être financier des personnes âgées deviendra probablement une question primordiale non seulement pour les bénéficiaires de pensions mais également pour les travailleurs actifs qui contribuent au système de pensions, pour les décideurs et pour le milieu des affaires.

L'information sur le bien-être financier des personnes âgées après la retraite demeure relativement rare. Alors que d'autres études ont montré que le système de pension a été efficace pour ce qui est d'empêcher les personnes âgées de se trouver dans une situation de faible revenu, nous en savons beaucoup moins sur la mesure dans laquelle les modes de vie d'avant la retraite peuvent être maintenus longtemps après la retraite. Dans le présent document, nous comblerons cette lacune en élaborant une série d'indicateurs statistiques qui peuvent être liés au degré de sécurité du revenu à la retraite.

À cette fin, nous utilisons une riche source de données longitudinales (la banque de Données administratives longitudinales de Statistique Canada, qui est fondée sur les dossiers fiscaux) et nous suivons une cohorte de personnes pendant 20 ans après la retraite pour examiner divers aspects de la sécurité du revenu. Notre étude porte, entre autres sur (1) les niveaux de revenu auxquels ont accès les personnes après la retraite, dans le cas de diverses cohortes de travailleurs; (2) le rôle de diverses composantes du revenu pour ce qui est d'assurer la sécurité du revenu à la retraite, c.-à-d. les gains, les pensions publiques, les pensions privées, le revenu de placements et d'autres sources; (3) les taux de remplacement du revenu à la retraite, c.-à-d. le niveau de revenu d'une personne à un âge donné (par exemple, 70 ans) comparativement à son revenu à 55 ans; et (4) le degré d'instabilité du revenu que connaissent les personnes âgées (ou le degré de variation des niveaux de revenu d'une année à l'autre).

Selon nos résultats, la situation financière des cohortes de retraités plus récentes au moment où ils prennent leur retraite est meilleure que celle des cohortes plus anciennes, dans une large mesure en raison de prestations de pension privées plus élevées. Nous constatons également que pour le travailleur type, le revenu commence à baisser vers 60 ans, passant à environ 80 % de ce qu'il gagnait à 55 ans, puis se stabilise pour une longue période de temps. Toutefois, ce profil varie fortement selon le niveau où se situe la personne dans la répartition du revenu. Nous constatons également que les niveaux d'instabilité du revenu sont plus élevés vers la fin de la cinquantaine et dans la soixantaine chez les personnes pauvres que chez les personnes riches, mais qu'une grande partie de cet écart disparaît lorsqu'elles commencent à toucher les prestations versées par le système de pensions public, qui leur procurent des flux de revenu plus stables.

Le document est organisé comme suit. À la section 2, nous examinons certains des ouvrages publiés portant sur la sécurité financière durant la retraite. La section 3 comprend une description des données utilisées aux fins de la présente étude. À la section 4, nous examinons les niveaux de revenu et l'évolution des sources de revenu après la retraite. La section 5 expose les résultats

associés aux taux de remplacement. Enfin, à la section 6, nous fournissons des renseignements sur l'instabilité du revenu à diverses étapes de la période de retraite, ou le degré de variation des niveaux de revenu d'une année à l'autre.

2 Contexte

Le système de pension du Canada a deux principaux objectifs : réduire la pauvreté chez les personnes âgées et prévenir une chute brutale du niveau de vie après la retraite. (Groupe d'étude sur la politique de revenu de retraite, 1979). Pour atteindre ces objectifs, le gouvernement est intervenu en créant des régimes de pension publics et en aidant à financer les pensions privées au moyen d'une série d'allégements fiscaux. Les régimes de pension publics comprennent les programmes de Sécurité de la vieillesse, qui versent des prestations selon un taux uniforme à tous les Canadiens admissibles âgés de 65 ans et plus; le Régime de pensions du Canada et le Régime des rentes du Québec, qui versent des prestations liées aux gains aux travailleurs selon leurs cotisations durant leurs années de vie active. Le Supplément de revenu garanti, qui repose sur des critères de revenu, assure un supplément aux retraités qui ont peu de sources privées de revenu ou qu'ils n'en ont aucune. Les régimes de pension privés donnant droit à une aide fiscale comprennent les régimes de pension agréés (RPA) parrainés par les employeurs et les régimes enregistrés d'épargne-retraite (REER) individuels. Ces outils demeurent largement inchangés depuis 25 ans et ils deviendront probablement d'importantes sources de revenu pour un nombre croissant de Canadiens dans un proche avenir (Myles, 2006).

Notre système de pension est-il efficace par rapport aux deux objectifs mentionnés ci-dessus? En ce qui a trait au premier objectif, le Canada, semble-t-il, obtient de bons résultats. Par exemple, d'autres études ont montré que le système de pension a été relativement efficace pour ce qui est d'empêcher les personnes âgées de se trouver dans une situation de faible revenu (Myles, 2000) et d'améliorer leur pouvoir d'achat (Baldwin, 2006).

Nous en savons beaucoup moins au sujet du deuxième objectif, soit la mesure dans laquelle les modes de vie d'avant la retraite peuvent être maintenus après la retraite. Aux États-Unis, des études fondées sur des données longitudinales ont porté sur le degré de sécurité du revenu chez les personnes âgées, en utilisant le concept des taux de remplacement du revenu. Les taux de remplacement sont fondés sur le revenu gagné durant la retraite, exprimé en pourcentage du niveau de revenu gagné par la personne durant ses années de vie active. Smith (2003), par exemple, calcule les taux de remplacement du revenu à la retraite sur une période de 25 ans et montre que (1) les taux de remplacement évoluent au cours des années de retraite; (2) les taux de remplacement sont très sensibles au niveau où se situe la personne dans la répartition du revenu; et (3) le système de pension offre des taux de remplacement élevés pour les ménages à faible revenu.

Quelle est la situation au Canada? Initialement, le système de pension était conçu pour assurer au travailleur moyen un taux de remplacement du revenu correspondant à 60 % ou 70 % de son niveau de gains avant la retraite. Les pensions publiques devaient représenter environ 40 % de cette somme (Li, 2006, ministère des Finances, 1995). Cependant, dernièrement encore, il était impossible de déterminer le degré de remplacement du revenu après la retraite. L'absence de renseignements au sujet du degré de bien-être financier après la retraite tient en partie à l'absence d'un ensemble de données permettant d'observer les niveaux de revenu d'une cohorte particulière de personnes âgées sur une période de temps suffisamment longue. L'élaboration d'un riche ensemble de données longitudinales sur le revenu — la banque de Données administratives longitudinales (DAL) de Statistique Canada — qui permet de suivre les personnes pendant plus de 20 ans, a maintenant éliminé cet obstacle.

Dans un bref article, Gower (1998) a tenté courageusement d'évaluer le degré de sécurité du revenu durant la retraite au Canada en s'appuyant sur les données tirées de la DAL, qui à l'époque existait depuis 14 ans seulement. Gower a sélectionné une cohorte de personnes qui avaient au moins 55 ans en 1992, dont au moins 50 % du revenu cette année-là provenait de sources d'emploi et qui n'avaient plus de revenu d'emploi en 1995. Il a calculé les taux de remplacement du revenu correspondant au niveau de revenu de 1995 exprimé en part de leur niveau de revenu gagné en 1992. Il a conclu à un ratio moyen de remplacement du revenu de 58 % sur l'ensemble des personnes sélectionnées et constaté en outre que celles qui se trouvaient dans la partie inférieure de la répartition du revenu en 1992 avaient des taux de remplacement beaucoup plus élevés en 1995 que celles qui se situaient dans la partie du milieu et dans la partie supérieure de la répartition du revenu. Toutefois, Gower n'a pu examiner les taux de remplacement du revenu à long terme et il n'a pas examiné les sources de revenu qui contribuent le plus à la sécurité du revenu des personnes âgées. À notre connaissance, la présente étude est la première au Canada qui porte sur la sécurité du revenu sur une longue période après la retraite.

Nous élaborons plusieurs statistiques liées au degré de sécurité du revenu durant la retraite, tout à fait dans l'esprit de Smith (2003). Elles comprennent non seulement les taux de remplacement moyens à différents points de la répartition du revenu mais un examen de la répartition des taux de remplacement, qui varient considérablement d'une personne à l'autre. Nous fournissons également de nouveaux renseignements sur les changements touchant les sources de revenu au fil des années de retraite.

Le degré d'instabilité du revenu, ou la variation annuelle des niveaux de revenu des personnes âgées, constitue un autre aspect important de la sécurité du revenu. Morissette et Ostrovsky (2005) ont montré que l'instabilité du revenu varie considérablement au cours de la vie active des personnes, les jeunes travailleurs connaissant une plus grande instabilité et les travailleurs plus âgés, une plus grande stabilité. Morissette et Ostrovsky ont également démontré que les travailleurs qui se situent au bas de l'échelle de répartition des gains connaissent plus d'instabilité que les autres travailleurs. Cette constatation est importante, puisqu'elle laisse supposer que les personnes âgées, particulièrement celles à faible revenu, peuvent également connaître une assez grande instabilité du revenu pouvant créer beaucoup d'anxiété et de stress. Nous adoptons les techniques de décomposition de la variance utilisées dans Morissette et Ostrovsky pour examiner le degré d'instabilité du revenu que connaissent les personnes âgées à diverses étapes de la période de retraite. Nous tâchons de déterminer également si l'instabilité est plus élevée chez les personnes qui, avant la retraite, se situaient au bas de la répartition du revenu.

3 Données

La banque de Données administratives longitudinales (DAL) de Statistique Canada se compose d'un échantillon aléatoire de 20 % des enregistrements dans le Fichier sur la famille T1, fichier annuel transversal de tous les déclarants. Les personnes sélectionnées pour la DAL sont reliées d'une année à l'autre de manière à créer un profil longitudinal de chaque individu. La DAL contient des renseignements démographiques et sur le revenu ainsi que d'autres renseignements fiscaux pour la période de 1982 à 2005, ce qui permet un suivi pendant une période maximale de 23 ans. Par conséquent, il est possible de suivre l'évolution de la situation financière des personnes après la retraite sur une longue période. Notre étude porte plus particulièrement sur

six cohortes de Canadiens âgés de 54 à 56 ans en 1983, 1986, 1989, 1992, 1995 et 1998 et qui à cet âge gagnait au moins 10 000 $ (en dollars constants de 2005). Les personnes gagnant moins de 10 000 $ à 55 ans sont exclues, puisque bon nombre d'entre elles n'ont pas produit une déclaration de revenus à l'époque[1]. Nous examinons donc plus particulièrement les personnes dont la participation au marché du travail au milieu de la cinquantaine était importante.

Nous avons construit nos six échantillons (un pour chaque cohorte) comme suit. Premièrement, nous avons inclus les personnes qui étaient encore en vie en 2005 si elles avaient déposé une déclaration de revenus pour chaque année de la période sur laquelle porte l'analyse[2]. Par exemple, des membres de la cohorte de 1983 ont été inclus dans l'échantillon s'ils avaient produit une déclaration chaque année de 1983 à 2005. Deuxièmement, les personnes décédées avant 2006 ont été incluses également si elles avaient produit une déclaration pour toutes les années précédant celle de leur décès. Par exemple, prenons une personne âgée de 55 ans en 1983 et qui est décédé à 67 ans en 1995. Pour être incluse dans notre premier échantillon, il faut qu'elle ait produit une déclaration pour chacune des années de 1983 à 1994, la dernière année complète de sa vie. Nous avons ainsi obtenu six échantillons comprenant un nombre d'observations allant d'environ 70 000 en 1983 à 100 000 en 1998 (pour plus de renseignements, voir le tableau 1). Les femmes représentaient le tiers de l'échantillon en 1983, mais cette proportion est passée à plus de 40 % en 1998, ce qui est conforme aux taux plus élevés de participation au marché du travail observés chez les cohortes plus jeunes de femmes. Dans la présente étude, nous utilisons le plus souvent notre première cohorte de 1983 parce qu'elle couvre la plus longue période de temps (20 ans). Les autres échantillons ne servent qu'à examiner les différences entre les cohortes.

Notre mesure du revenu est fondée sur le revenu familial ajusté pour le nombre d'équivalents-adultes (AEA) (sur une base constante), qui comprend le revenu du conjoint et de tous les autres membres de la famille qui constituent l'unité familiale de recensement. Pour la plupart, nous utilisons le revenu familial après impôt parce que cette mesure du revenu constitue la meilleure approximation du niveau de bien-être financier des personnes. Nous ajustons ensuite nos valeurs du revenu familial en divisant le revenu familial total par la racine carrée de la taille

1. Par suite de l'introduction de la taxe sur les produits et services en 1986 et du crédit d'impôt pour enfants en 1992, les personnes à faible revenu ont été plus susceptibles de produire une déclaration de revenus afin de demander divers crédits d'impôt. Avant 1992, moins d'incitatifs étaient offerts aux personnes à faible revenu pour les encourager à produire une déclaration. Nous obtenons des cohortes définies de façon semblable en excluant toutes les personnes dont les gains étaient inférieurs à 10 000 $, montant proche de celui de l'exemption de base utilisé durant la plupart des années dans les déclarations de revenus fédérales et au-dessus duquel la plupart des personnes devaient produire une déclaration (ce qui correspond à environ 50 % de toutes les personnes âgées de 54 à 56 ans dans chaque cohorte). Une solution de rechange aurait consisté à inclure les personnes ayant des gains positifs. En pareil cas, (1) la couverture aurait augmenté légèrement, bien que de façon inégale, pour les diverses cohortes (de 53,1 % chez les personnes âgées de 54 à 56 ans en 1983 à 58,6 % en 1998) et (2) nos résultats auraient été essentiellement les mêmes, bien que les taux de remplacement chez les personnes à faible revenu auraient été légèrement plus élevés.

2. Il a été nécessaire d'exclure ces personnes par souci d'uniformité. Naturellement, moins de personnes dans les cohortes plus récentes ont été perdues puisque les personnes ont été suivies sur une période de temps plus courte. En 1983, environ 68 800 personnes ont été incluses dans l'échantillon final (sur 78 900 personnes âgées de 54 à 56 ans ayant des gains d'au moins 10 000 $), ce qui signifie qu'environ 10 100 personnes ont été exclues à cause de problèmes de déclaration (12 %). En 1998, seulement 7 800 sur 108 400 personnes ont été exclues (environ 7 % des personnes ayant des gains d'au moins 10 000 $).

de la famille de manière à tenir compte des économies d'échelle dont bénéficient les personnes qui vivent ensemble en famille[3]. Enfin, nous calculons les niveaux de revenu selon l'âge sur une base « permanente » de manière à tenir compte de l'effet des fluctuations temporaires qui pourraient ne pas être représentatives de la situation financière véritable de la famille. Par exemple, nous avons calculé le revenu permanent d'une personne âgée de 54 ans en divisant la somme des niveaux de revenu déclarés à 53 ans, 54 ans et 55 ans par trois[4]. Nous avons également testé plusieurs autres définitions du revenu pour évaluer la robustesse de nos conclusions. Tous les chiffres sur le revenu sont exprimés en dollars de 2005 corrigés par l'indice des prix à la consommation.

Le taux de remplacement du revenu est l'indicateur standard de perte de bien-être associée à la retraite. Nous calculons les taux de remplacement selon l'âge, en utilisant le revenu permanent au début de la période (de 54 à 56 ans) comme valeur repère au moment où les gains sont habituellement à leur niveau le plus élevé[5]. Outre les taux de remplacement médians selon la cohorte, nous calculons les taux de remplacement d'un point clé à l'autre de la répartition du revenu, en utilisant de nouveau le revenu permanent au début de la période comme valeur repère pour classer les personnes dans les divers groupes de revenu.

4 Tendances des niveaux de revenu après la retraite

Nous examinons tout d'abord l'évolution des niveaux de revenu dans une seule cohorte de travailleurs au cours de deux décennies. À cette fin, nous nous penchons sur notre première cohorte de travailleurs âgés de 54 à 56 ans en 1983 et nous examinons l'évolution de leur revenu familial moyen ajusté pour le nombre d'équivalents-adultes (AEA) après impôt sur une période de 20 ans. En outre, nous calculons des résultats distincts pour les personnes dans les quintiles inférieur, du milieu et supérieur de la répartition du revenu « permanent » en 1983. Notre objectif est de déterminer si le niveau de vie d'avant la retraite est maintenu plus tard dans la vie.

Les résultats pour cette cohorte sont présentés à la figure 1. Le revenu familial moyen a atteint un sommet de 45 600 $[6] à 60 ans, puis a chuté à 38 600 $ à 64 ans. Le revenu moyen a augmenté légèrement à l'âge de 65 à 67 ans, baissé au cours des trois prochaines années, puis s'est stabilisé après l'âge de 67 à 69 ans.

En revanche, le revenu n'a pas baissé chez les personnes dans le quintile inférieur après 65 ans (figure 2), mais les niveaux de revenu dans le quintile inférieur étaient relativement faibles au

3. Nous tenons compte dans nos calculs de l'évolution de la composition de la famille au fil du temps.

4. Les personnes ayant un revenu ajusté pour le nombre d'équivalents-adultes permanent inférieur à 1 000 $ ont été exclues de notre échantillon, mais elles ne représentaient qu'une infime portion de l'échantillon final (moins de 0,1 %).

5. Les gains sont les plus élevés à 55 ans, mais le revenu familial total est le plus élevé vers 60 ans (voir la figure 5).

6. Il importe de souligner qu'il s'agit ici d'un revenu ajusté pour le nombre d'équivalents-adultes (AEA). Pour le convertir en un chiffre plus facilement reconnaissable, précisons qu'un revenu familial AEA de 45 600 $ équivaut à un revenu familial de 91 200 $ pour une famille de quatre personnes.

départ. Les personnes du quintile inférieur avaient un revenu d'environ 22 000 $ par an presque chaque année du panel.

Les revenus dans le quintile de revenu du milieu sont demeurés stables jusqu'à l'âge de 59 à 61 ans (39 100 $), ont chuté à 33 800 $ à l'âge de 63 à 65 ans, ont augmenté de nouveau l'année suivante, puis sont passés à environ 30 000 $ pour les années subséquentes. Par conséquent, les différences dans les niveaux de revenu moyen entre les personnes dans les quintiles inférieur et du milieu ont diminué, passant de 18 200 $ à l'âge de 54 à 56 ans à 8 300 $ à l'âge de 74 à 76 ans.

Le revenu familial a baissé encore plus rapidement chez les personnes du quintile supérieur (figure 4). Le revenu AEA moyen dans le quintile supérieur a atteint son niveau le plus élevé à 83 400 $ (équivalant à un revenu familial après impôt de 166 800 $ pour une famille de quatre personnes) vers 60 ans, a diminué pour s'établir à 66 700 $, a augmenté de façon marquée l'année suivante (vers 65 ans), pour s'établir à 59 100 $, puis a commencé à augmenter à 70 ans pour atteindre un maximum de 67 800 $ à l'âge de 74 à 76 ans. À l'âge de 54 à 56 ans, les personnes du quintile supérieur avaient 3,8 fois le revenu des personnes du quintile inférieur (une différence de revenu de 56 900 $), mais lorsqu'elles ont atteint l'âge de 74 à 76 ans, les personnes du quintile supérieur avaient seulement 2,9 fois le revenu de leurs homologues du quintile inférieur (une différence de revenu de 42 300 $). Ces résultats montrent une réduction importante de l'inégalité du revenu au fil des années de retraite.

Pour comprendre les variations des niveaux de revenu, il faut examiner de près les sources de revenu après la retraite. À cette fin, nous passons du revenu AEA après impôt au revenu AEA avant impôt[7], et nous examinons la part de revenu attribuable aux gains, aux pensions privées (y compris les régimes enregistrés d'épargne-retraite [REER]), à la Sécurité de la vieillesse (SV) et au Supplément du revenu garanti (SRG), aux prestations de Régime de pensions du Canada (RPC) et de Régime des rentes du Québec (RRQ), au revenu de placements et d'intérêts, aux gains en capital et à d'autres sources de revenu[8] pour chaque année. Les résultats pour toutes les personnes (âgées de 54 à 56 ans en 1983) figurent au tableau 2 et ceux pour les personnes dans les quintiles inférieur, du milieu et supérieur, respectivement, aux tableaux 3 à 5.

Chose peu étonnante, à l'âge de 54 à 56 ans, le revenu était largement tiré des gains (tableau 2). Toutefois, au fur et à mesure que les mêmes personnes ont vieilli de 10 ans, les gains ont été remplacés progressivement par d'autres sources de revenu, dont les pensions privées (y compris les REER), les pensions publiques (y compris la SV et le SRG) et les prestations du RPC/RRQ, qui, ultérieurement, sont devenus les principales sources de revenu à la retraite. Pour bien comprendre les changements touchant les sources de revenu et la courte période au cours de laquelle ces changements se sont produits, le lecteur doit prendre note que les gains habituellement représentaient 82,1 % de tout le revenu avant impôt en 1983, lorsque les personnes avaient entre 54 et 56 ans. Quelque 13 ans plus tard, en 1996 (lorsque les mêmes personnes étaient âgées de 67 à 69 ans), les gains représentaient 19,2 % seulement du revenu

7. Dans ce cas, il est nécessaire d'utiliser le revenu avant impôt parce que toutes les composantes du revenu ne sont pas imposables.

8. Les autres sources de revenu comprennent les prestations d'assurance-emploi et les crédits d'impôt remboursables.

total avant impôt, tandis que les pensions privées représentaient 29,6 %, les prestations au titre du RPC/RRQ, 17,6 %, les prestations de SV et SRG, 14,6 %, les gains de placements, 13,9 % et les gains en capital, 3,9 %.

Il convient de souligner que les gains en capital étaient particulièrement élevés de 64 à 66 ans, de 65 à 67 ans et de 66 à 68 ans (correspondant à 1993, 1994 et 1995 respectivement). Cela est attribuable à une modification apportée à la loi selon laquelle les particuliers ne pouvaient plus demander une déduction pour gains en capital réalisés après février 1994. Ainsi, ils pouvaient déclarer tout ou une partie de leurs gains en capital accumulés avant le 23 février 1994 de manière à pouvoir bénéficier de toute partie non utilisée de leur exonération des gains en capital de 100 000 $. Comme les gains en capital peuvent être utilisés pour compenser les pertes subies au cours d'autres années, ont été touchés également les niveaux de gains en capital déclarés en 1993, année qui correspond à l'augmentation soudaine des niveaux de revenu observés à la figure 1.

Chez les personnes situées dans le quintile inférieur en 1983 (tableau 3)[9], les gains représentaient également un pourcentage très élevé des niveaux de revenu à l'âge de 54 à 56 ans (84,3 %). Toutefois, la SV, le SRG et les prestations du RPC/RRQ représentaient une part beaucoup plus importante du revenu pendant la retraite. Par exemple, en 1996 (lorsque les personnes étaient âgées de 67 à 69 ans), les prestations du RPC/RRQ ainsi que la SV et le SRG ensemble représentaient 53 % du revenu avant impôt, tandis que le revenu de pensions privées et de REER représentait seulement 17 % du revenu des personnes du quintile inférieur.

Si la composition des sources de revenu des personnes du quintile du milieu était fort comparable à celle de la cohorte dans son ensemble (tableau 4), la décomposition des sources de revenu des personnes du quintile supérieur en 1983 différait de nombreuses façons (tableau 5). En premier lieu, les personnes du quintile supérieur tiraient une part beaucoup plus importante de leur revenu de gains de placements, d'intérêts et de gains en capital chaque année du panel. En deuxième lieu, le revenu de pensions privées représentait une part beaucoup plus importante de leur revenu durant la retraite, tandis que le revenu de sources publiques ne représentait qu'une petite part du revenu après la retraite. De nouveau, prenant 1996 comme exemple, le revenu provenant de la SV, du SRG et des prestations de RPC/RRQ pris ensemble représentait 18,1% du revenu total avant impôt, tandis que le revenu de pensions privées, de placements et de gains en capital, pris ensemble, représentait 57,8% de leur revenu total. Enfin, les gains représentaient une plus grande part du revenu après 65 ans, peut-être en raison de taux plus élevés de participation au marché du travail chez les personnes très instruites.

Bien qu'il soit utile d'examiner l'évolution de la situation financière des personnes âgées de 55 ans en 1983, il importe également de se pencher sur l'évolution des tendances du revenu selon la cohorte. Selon Myles (2000), la part du revenu provenant de régimes de pension privés augmente sensiblement chez les cohortes récentes de retraités avec la maturation des régimes de pensions agréés (RPA) et des comptes de retraite personnels (REER). D'autres études indiquent également que la participation des personnes âgées au marché du travail est à la hausse (Horner, 2007, Turcotte et Schellenberg, 2007), ce qui donne à penser que les cohortes plus jeunes pourraient être plus susceptibles de toucher un revenu provenant de sources d'emploi. Ces

9. On se rappellera que les personnes gagnant moins de 10 000 $ à l'âge de 54 à 56 ans ont été exclues de l'échantillon (voir la section 3). Ainsi, les personnes dont les gains étaient très faibles ont été exclues.

changements sont fondamentaux et soulignent la nécessité d'examiner diverses cohortes de retraités pour comprendre la dynamique de la sécurité du revenu après la retraite.

Nous commençons par examiner l'évolution des gains (présentée à la figure 5). Les gains comprennent tout revenu tiré d'un emploi rémunéré de même que le revenu d'un travail autonome et le revenu d'emploi de toutes autres sources possibles (au niveau de la famille, revenu AEA). Comme le montre la figure 5, les gains ont baissé rapidement après l'âge de 54 à 56 ans mais nous observons certains changements intéressants d'une cohorte à l'autre. Par exemple, les niveaux de gains moyens au début de la période étaient légèrement plus élevés chez les membres de cohortes plus jeunes et sont demeurés plus élevés après l'âge de 54 à 46 ans chez les cohortes de 1995 et 1998, peut-être en raison de taux plus élevés de participation au marché du travail dans les cohortes récentes. En outre, il convient de souligner que les gains ont baissé plus rapidement au cours des premières années de retraite chez les membres de la cohorte de 1989, qui ont sans doute été touchés par la récession qui a sévi de 1990 à 1992.

La figure 6 montre les niveaux de revenu provenant de régimes de pension privés, y compris de RPA et de REER privés. La principale constatation est que les trois cohortes les plus récentes (celles de 1992, 1995 et 1998) ont touché des sommes plus importantes de régimes de pension privés que les cohortes plus anciennes.

Le revenu de pension privé augmente à compter de 70 ans, ce qui coïncide avec la limite d'âge pour les cotisations aux REER (69 ans). Après 69 ans, les personnes doivent transférer la propriété d'un REER à un fonds enregistré de revenu de retraite (FERR) ou bien acheter une rente admissible. Les prestations de ces régimes sont entièrement imposables. Toutefois, l'augmentation du revenu de pension privé à compter de 70 ans s'observe principalement chez les personnes à revenu élevé qui reçoivent une part beaucoup plus importante de leur revenu par le truchement de ces mécanismes (voir le tableau 5).

Il n'y a pas de différence entre les cohortes en ce qui a trait à la Sécurité de la vieillesse (SV) et le Supplément de revenu garanti (SRG) (figure 7). Le programme SV/SRG assure une prestation uniforme (la partie SV) à toutes les personnes dont le revenu net est inférieur à un certain seuil. Une prestation supplémentaire (la partie SRG) est versée aux personnes ayant peu d'autres revenus ou n'en ayant aucun et une allocation est versée aux conjoints de pensionnés de la SV et aux veufs et veuves âgés de 60 à 64 ans ayant un revenu limité. Le programme SV/SRG vise à garantir un revenu minimum à toutes les personnes de 65 ans et plus[10]. Aucune cotisation n'est requise pour bénéficier de ces programmes. Les programmes SV et SRG n'ont pas été touchés par les importantes modifications apportées aux politiques au cours des dernières années et les prestations sont rajustées chaque année en fonction de l'indice des prix à la consommation. Par conséquent, les prestations de SV et de SRG sont demeurées stables dans toutes les cohortes et les prestations versées aux bénéficiaires représentaient plus de 6 000 $.

10. La Sécurité de la vieillesse dans sa forme actuelle a été mise en vigueur en 1952 et a remplacé la *Loi sur la sécurité de la vieillesse*, qui assurait une prestation uniforme à toutes les personnes âgées de 70 ans et plus satisfaisant aux exigences de résidence. En 1967, le Programme du supplément de revenu garanti a été mis en œuvre afin d'améliorer la qualité de vie des personnes âgées à faible revenu (Maser, 2003).

Le Régime de pensions du Canada et le Régime des rentes du Québec (figure 8) ont été conçus pour remplacer une partie des gains qui cessent à la retraite ou lors d'une incapacité, l'objetif étant d'assurer aux salariés une prestation de retraite de base[11]. À l'instar de la SV et du SRG, le RPC et le RRQ ont peu changé au fil des ans. Par conséquent, le montant reçu de ces régimes de pension n'a pas beaucoup changé sur l'ensemble des cohortes, les bénéficiaires touchant habituellement plus de 7 000 $ après l'âge de 68 ans.

Les gains de placements sont d'importantes sources de revenu pour de nombreuses personnes retraitées et sont indiqués à la figure 9[12]. Les gains de placements moyens étaient particulièrement élevés vers 62 ans pour les membres de la cohorte de 1983, vers 59 ans pour les membres de la cohorte de 1986 et vers 56 ans pour les membres de la cohorte de 1989, toutes trois situations correspondant à l'année 1990. Les gains de placements généralement suivent l'évolution des taux d'intérêt qui étaient élevés durant cette période, atteignant un sommet en 1990.

Les gains en capital nets sont indiqués à la figure 10. Pour toutes les cohortes, le revenu moyen provenant de gains en capital était généralement faible. La seule exception s'observe durant les années 1993 à 1995 lorsqu'une modification a été apportée à la loi limitant les déductions pour gains réalisés après février 1994. Par conséquent, toutes les cohortes affichent une augmentation des gains en capital durant la période correspondant à ces trois années.

La figure 11 montre l'évolution du revenu familial après impôt pour les différentes cohortes (revenu ajusté pour le nombre d'équivalents-adultes). Malheureusement, en raison de l'augmentation temporaire des gains en capital résultant de la modification apportée à la loi, il est difficile de cerner clairement les différences entre les cohortes au chapitre des tendances du revenu. Une façon de ce faire consiste à examiner le revenu total après impôt, gains en capital non compris. Cette façon de procéder est appropriée puisque la figure 10 montre que le revenu provenant de gains en capital est relativement faible et ne varie pas sensiblement d'une cohorte à l'autre. Les résultats sont présentés à la figure 12.

Les cohortes plus récentes ont des niveaux de revenu plus élevés au moment de la retraite. Ces résultats reflètent l'augmentation du revenu de pension privé et du revenu d'emploi indiquée précédemment. Vers l'âge de 60 ans, le revenu familial AEA (net de gains en capital) est de 42 000 $ dans la cohorte de 1983 et passe à 48 600 $ dans la cohorte de 1998.

Nous avons examiné également l'évolution du revenu familial après impôt séparément pour les hommes et pour les femmes. Les résultats sont présentés à la figure 13 pour tous les membres de la première cohorte, et les résultats pour les quintiles inférieur, du milieu et supérieur sont présentés aux figures 14, 15 et 16, respectivement. Sauf peut-être dans le cas des personnes du quintile supérieur, où les hommes affichent des niveaux de revenu légèrement supérieurs à ceux

11. Ces régimes sont destinés aux personnes qui occupent un emploi, englobent tous les travailleurs au Canada et la participation est obligatoire pour les personnes de 18 ans et plus. L'employé ainsi que l'employeur cotisent à ces régimes jusqu'au maximum précisé et la prestation maximale correspond à 25 % du salaire moyen (jusqu'à concurrence d'environ 800 $ par mois).

12. Les revenus de placements peuvent comprendre tout revenu tiré de dépôts bancaires, d'obligations de sociétés, de fiducies, d'hypothèques, de billets et d'obligations d'épargne du Canada. Le revenu de placements comprend également le revenu de dividendes et le revenu net de loyers.

des femmes, les tendances des niveaux de revenu ne diffèrent pas sensiblement selon le sexe. Les différences entre hommes et femmes en ce qui concerne les sources de revenu étaient aussi relativement petites (résultats non présentés). Comme notre étude porte sur les niveaux de revenu familial et non sur les niveaux de revenu personnel, ce résultat n'est pas étonnant. Toutefois, ce résultat n'indique pas nécessairement qu'il y a une différence entre les sexes dans tous les aspects de la sécurité du revenu. Par exemple, les femmes sont plus susceptibles que les hommes de subir les conséquences négatives d'une séparation ou du veuvage, événements qui ne peuvent être évalués comme il se doit au moyen de la méthodologie que nous utilisons dans la présente étude et qui seront examinés séparément dans de futures études.

5 Tendances des taux de remplacement

Tel qu'il est indiqué à la section 3, les taux de remplacement du revenu familial représentent la fraction du revenu familial permanent à l'âge de 55 ans « remplacé » par les sources de revenu disponibles durant la retraite et ils peuvent servir d'indicateur de la « perte » de bien-être associée à la retraite. En partant de l'hypothèse que les dépenses de la famille seront un peu plus faibles durant la retraite qu'avant celle-ci, il est généralement convenu qu'il n'est pas nécessaire de remplacer 100 % du revenu à la retraite. En l'absence d'enfants, les dépenses au titre des biens et services sont plus faibles; les dépenses liées au travail disparaissent; il n'est plus nécessaire d'épargner pour la retraite; et, lorsque les taux d'accession à la propriété sont élevés (comme au Canada), les coûts de logement sont généralement plus faibles durant les années de retraite.

Les décideurs dans les démocraties riches ont généralement établi un taux de remplacement de 65 % à 75 % pour le travailleur moyen (Schulz, 1992 : 99). Au Canada, la Sécurité de la vieillesse, le Régime de pensions du Canada et le Régime des rentes du Québec ont été conçus de manière à remplacer environ 40 % des gains d'avant la retraite pour le travailleur moyen et on a supposé que les pensions privées et l'épargne personnelle fourniront le reste. On suppose que les taux de remplacement doivent nécessairement être plus élevés (proches de 1,0) dans le cas des familles qui vivent déjà à la marge et plus faibles dans le cas des familles à revenu élevé.

La figure 17 montre une évolution remarquablement similaire d'une cohorte à l'autre des taux de remplacement médians après l'âge de 54 à 56 ans. De façon générale, les taux de remplacement médians demeurent proches de 1,0 jusque vers 60 ans, puis passent à environ 0,8 vers 65 ans. En outre, des séries chronologiques plus longues portant sur des cohortes plus âgées montrent que les taux de remplacement demeurent relativement stables jusque vers la fin de la vie. La principale conclusion est que le système de pension du Canada semble relativement bien assurer un niveau de bien-être de base aux personnes âgées, du moins à celles qui se situent près de la médiane[13].

13. On se rappellera que ces résultats sont fondés sur le revenu familial qui indique plutôt le niveau de bien-être financier de ces personnes au cours de la période de retraite. Le taux de remplacement médian après 65 ans est d'environ 10 points de pourcentage inférieur lorsqu'on utilise le revenu personnel au lieu du revenu familial, s'établissant à environ 0,7 (pour de plus amples détails, voir l'annexe A).

Toutefois, les taux de remplacement, tant aux niveaux de revenu d'avant la retraite et entre ces niveaux, varient considérablement, comme le montre le tableau 6 pour la cohorte de 1983[14].

Presque 50 % des personnes âgées de 59 à 61 ans avaient un taux de remplacement supérieur à 1,0. Cette proportion est passée à 35 % chez les personnes de 64 à 66 ans et à 23 % chez celles de 69 à 71 ans. Inversement, la part des personnes dont le taux de remplacement est égal ou inférieur à 0,6 est passée de 10 % à 60 ans à 21 % à 75 ans.

Ces résultats sont-ils une source d'inquiétude? Autrement dit, le faible taux de remplacement des personnes s'explique-t-il par leur accès limité au revenu de retraite ou simplement par le fait que leur revenu permanent était initialement élevé? Si les personnes à faible revenu âgées de 54 à 56 ans avaient systématiquement des taux de remplacement supérieurs à 1,0 au cours des années suivantes, il faudrait en conclure que le système de pension est relativement efficace pour ce qui est de maintenir le niveau de vie des personnes âgées à faible revenu. Inversement, si les taux de remplacement des personnes à faible revenu baissaient avec l'âge, il faudrait s'interroger sérieusement sur la capacité du système de pension de maintenir leurs niveaux de vie à la retraite. Une façon de déterminer ce qu'il en est consiste à prendre en compte des niveaux de revenu initiaux. À cette fin, nous divisons la population en cinq quintiles (pour chaque cohorte) en fonction de leur revenu permanent ajusté pour le nombre d'équivalents-adultes à 55 ans et nous examinons la répartition des taux de remplacement dans les premier, troisième et cinquième quintiles de revenu permanent. Les résultats pour les personnes du quintile inférieur sont présentés à la figure 18.

Pour la majorité des familles à faible revenu (le quintile inférieur), les taux de remplacement médians étaient généralement élevés[15] et sont restés proches de 1,0 ou supérieurs à cette valeur la plupart du temps. La cohorte de 1989, qui a sans aucun doute subi les effets de la récession de 1990 à 1992, fait exception[16]. Ces résultats sont encourageants mais il y aurait lieu de s'inquiéter si de nombreuses personnes âgées à faible revenu avaient des taux de remplacement nettement inférieurs à la médiane. Il importe donc d'examiner également la distribution des personnes dans les diverses catégories de taux de remplacement à l'intérieur du quintile inférieur[17].

Les résultats sont présentés à la deuxième partie du tableau 6 et montrent qu'environ la moitié des personnes du quintile inférieur ont bénéficié d'un taux de remplacement intégral jusque vers la fin de la retraite. Quatre personnes sur cinq avaient des taux de remplacement supérieurs à 0,8 à 75 ans. Néanmoins, le taux de remplacement était inférieur à 0,8 dans le cas de près de 20 % des personnes âgées de 70 ans du quintile inférieur, ce qui laisse supposer qu'un nombre considérable de ces personnes peuvent connaître des difficultés financières.

14. Les résultats pour les autres cohortes ne sont pas présentés mais, lorsque nous avons pu procéder à des comparaisons, nous avons obtenu des résultats similaires. Le lecteur qui s'intéresse à d'autres cohortes trouvera une description complète de ces résultats à l'annexe B.

15. Nous rappelons que nous avons exclu les personnes qui gagnaient moins de 10 000 $ vers l'âge de 55 ans.

16. Ces résultats sont conformes à ceux de Gower (1998), qui constate également des taux de remplacement plus élevés chez les personnes à faible revenu.

17. La répartition des taux de remplacement à l'intérieur des quintiles est également basée sur notre première cohorte de personnes âgées de 54 à 56 ans (en 1983). D'autres cohortes affichent des répartitions comparables (voir les détails à l'annexe B).

Les figures 19 et 20 montrent les taux de remplacement médians chez les personnes des quintiles supérieur et du milieu, respectivement. Les taux de remplacement médians chez les personnes du quintile du milieu sont proches de ceux de la cohorte dans son ensemble (les taux de remplacement sont supérieurs à 0,7 dans la plupart des cohortes après l'âge de 65 ans), tandis que les taux de remplacement chez les personnes du quintile supérieur ont baissé, passant à environ 0,7 après 65 ans. Après l'âge de 70 ans, toutefois, environ le quart des personnes âgées à revenu moyen ont un taux de remplacement inférieur à 0,6 (tableau 6).

Les figures 21 à 24 montrent les taux de remplacement séparément pour les hommes et pour les femmes, en s'appuyant sur les données de la cohorte de 1983. De façon générale, les tendances sont semblables pour les hommes et pour les femmes. Tous deux affichent des taux de remplacement plus élevés lorsqu'ils se situent dans le quintile inférieur de la répartition du revenu et des taux de remplacement plus faibles lorsqu'ils se situent dans le quintile supérieur. Nous avons également obtenu des résultats comparables pour ce qui est de la répartition des taux de remplacement (résultats non présentés).

Si les taux de remplacement varient selon la répartition du revenu, étant généralement plus élevés chez les personnes au revenu familial plus faible à l'âge de 55 ans (c.-à-d., variation entre les quintiles de revenu), ils varient également entre les personnes ayant généralement le même revenu à 55 ans (variation à l'intérieur des quintiles de revenu). Pourquoi deux personnes qui ont le même niveau de revenu à 55 ans ont-elles des taux de remplacement très différents à la retraite? Est-ce simplement parce que l'une d'elles a une pension privée et l'autre, non? Ou bien d'autres sources de revenu ont-elles un effet significatif sur le résultat?

Pour répondre à cette question, nous examinons plus particulièrement les membres de la cohorte de 1985 (c.-à-d., les personnes qui étaient âgées de 55 ans en 1985) qui se situaient dans le quintile de revenu familial du milieu à 55 ans. Autrement dit, toutes les personnes dans cet échantillon particulier avaient environ le même revenu familial à 55 ans. Nous divisons les membres de ce groupe selon qu'ils ont un taux de remplacement élevé (> 1,0) ou un taux de remplacement faible (< 0,6) à divers âges durant la retraite. Nous déterminons ensuite la contribution de chaque source de revenu à la différence au chapitre du revenu familial entre le groupe au taux de remplacement élevé et celui au taux de remplacement faible. Les résultats sont présentés aux tableaux 7 et 8.

Le revenu familial moyen à 55 ans était pratiquement identique dans le cas du groupe aux taux de remplacement élevés et de celui aux taux de remplacement faibles, soit d'environ 38 000 $ (ajusté pour le nombre d'équivalents-adultes, tableau 7). Par conséquent, les différences entre les taux de remplacement durant les années de retraite n'étaient pas attribuables à des différences de revenu à 55 ans.

Le tableau 7 montre que chez les personnes de 64 à 66 ans, le maintien des gains d'emploi est le principal facteur qui différencie celles aux taux de remplacement élevés de celles aux taux de remplacement plus faibles, représentant 57 % de la différence de 44 000 $ au chapitre du revenu entre ces deux groupes. Au fur et à mesure que la cohorte a vieilli, passant de 69 à 71 ans, un certain maintien des gains d'emploi est demeuré le facteur le plus important, représentant 40 % de la différence, encore fort importante à 42 000 $, entre le groupe au taux de remplacement faible et celui au taux de remplacement élevé. Les différences au chapitre du revenu de pension

privé commencent à devenir importantes à cet âge (représentant 34 % de la différence), de même que les gains de placements et les gains en capital, qui ensemble représentent environ 27 % de la différence. Lorsque les personnes atteignent l'âge de 74 à 76 ans, les gains d'emploi demeurent significatifs, représentant 29 % de la différence, mais les revenus de régimes de pension privés (y compris le revenu des REER [régimes enregistrés d'épargne-retraite] et des fonds enregistrés de revenu de retraite [FERR]) deviennent les principaux facteurs contributifs (représentant 45 % de la différence).

Toutefois, ces résultats sont fondés sur le revenu familial. Ainsi, les gains déclarés à la rubrique « gains d'emploi » pour une personne âgée de, par exemple 64 à 66 ans, n'ont peut-être pas été gagnés par cette personne mais par un autre membre de la famille, qui est peut-être plus jeune. Ainsi, il est difficile de déterminer dans quelle mesure le fait de rester sur le marché du travail à un âge plus avancé explique les différences de résultats entre les groupes aux taux de remplacement faible et élevé.

Pour combler cette lacune, nous répétons l'analyse en nous fondant sur le revenu individuel plutôt que sur le revenu familial. Dans ce cas, tout le revenu déclaré est gagné par la personne même, non par d'autres membres de la famille. Les résultats (tableau 8) montrent que les différences tiennent moins aux gains d'emploi et que les gains de placements et les gains en capital jouent un rôle étonnamment important. À l'âge de 64 à 66 ans, 54 % de la différence de revenu entre le groupe au taux de remplacement faible et celui au taux de remplacement élevé était attribuable au fait de demeurer actif sur le marché du travail et de toucher des gains considérables, tandis qu'environ 40 % était attribuable aux gains de placements et aux gains en capital. Chez les personnes de 69 à 71 ans, la plus grande partie de la différence de revenu (43 %) était attribuable aux gains de placements et aux gains en capital, suivis des pensions privées (33 %) et des gains d'emploi (28 %). Lorsque la cohorte vieillit et que ses membres ont entre 74 et 76 ans, la différence de revenu (environ 50 %) entre le groupe au taux de remplacement faible et celui au taux de remplacement élevé est attribuable principalement aux pensions privées, suivies des gains de placements et des gains en capital (39 %) ainsi que des gains d'emploi (13 %).

Pour résumer, lorsque les taux de remplacement sont calculés au niveau de la famille, ce qui est le plus approprié du point de vue du bien-être, le niveau de gains d'emploi de la famille est le plus important facteur permettant de distinguer les personnes au faible taux de remplacement du revenu des personnes au taux de remplacement élevé, du moins jusqu'au moment où les membres de la cohorte atteignent 70 ans. Après cet âge, les différences au chapitre du revenu de pension privé sont le facteur prépondérant.

Cependant, dans quelle mesure la différence entre le groupe au taux de remplacement faible et celui au taux de remplacement élevé tient-elle à la tendance des personnes elles-mêmes (plutôt que d'autres membres de la famille) à travailler jusqu'à la soixantaine avancée? Calculée au niveau de la personne, l'importance des gains d'emploi baisse de façon marquée, tandis que les gains de placements et les gains en capital jouent un rôle étonnamment important, environ 40 % de la différence entre les deux groupes à tous les âges examinés leur étant attribuable. Le fait de continuer de travailler est le facteur le plus important dans le cas des personnes de 64 à 66 ans mais, au milieu de la soixante-dizaine, la différence est attribuable surtout aux pensions privées.

6 Stabilité du revenu pendant la retraite

Un autre aspect de la sécurité du revenu a trait à la stabilité relative, ou à l'instabilité, des sources de revenu durant la retraite. L'instabilité du revenu familial peut avoir divers effets sur le bien-être des personnes, notamment en influant sur les niveaux de consommation et en créant de l'incertitude. Par conséquent, une forte instabilité du revenu peut créer beaucoup de stress et d'anxiété chez les personnes âgées. Dans la présente section, nous tâchons de fournir des éclaircissements sur l'instabilité du revenu, ou le degré de variation des niveaux de revenu d'une année à l'autre, à diverses étapes des années de retraite.

Pour étudier l'instabilité du revenu, nous adoptons la méthodologie élaborée par Gottschalk et Moffit (1994) et appliquée plus récemment par Morissette et Ostrovsky (2005) pour examiner l'instabilité des gains à divers points dans le cycle de vie, ainsi que par Heisz et LaRochelle-Côté (2006) pour examiner le degré d'instabilité des heures de travail.

Selon cette méthode, la variation du revenu dans une cohorte au cours d'une période donnée (par exemple, cinq ans) est divisée en deux composantes : a) les différences *permanentes* de revenu *entre* les personnes et b) les différences *transitoires* du revenu annuel chez les personnes. Même si la première composante est utile, en ce sens qu'elle donne une idée générale des différences de revenu « permanent » entre les personnes (c.-à-d., l'inégalité du revenu permanent), c'est la deuxième composante qui nous intéresse ici puisqu'elle est liée directement au degré d'instabilité du revenu que connaissent les personnes, soit la variation annuelle des revenus personnels.

Nous examinons l'instabilité du revenu sur six intervalles d'âge, soit de 55 à 59 ans, de 60 à 64 ans, de 65 à 69 ans, de 70 à 74 ans, de 75 à 79 ans et de 80 à 84 ans. Nous nous penchons tout particulièrement sur deux cohortes de personnes sur lesquelles les données sont tirées de la Banque de données administratives longitudinales (DAL). La première cohorte était âgée de 55 ans en 1985 et peut servir à examiner le degré d'instabilité du revenu durant les quatre premières périodes mentionnées ci-dessus. La deuxième cohorte est celle des personnes âgées de 65 ans en 1985 et elle peut servir à examiner l'instabilité du revenu chez les personnes de 75 à 84 ans[18]. Nous continuons d'utiliser le revenu familial après impôt ajusté pour le nombre d'équivalents-adultes, mais comme le but est de quantifier le degré de variation annuelle des niveaux de revenu, nous utilisons les valeurs du revenu annuel au lieu du revenu permanent. Enfin, nous calculons également l'instabilité du revenu dans le tiers supérieur, moyen ou inférieur (tertiles de revenu) de la population. Nous avons classé les personnes dans les divers tertiles selon leur revenu moyen en 1982, 1983 et 1984 afin de réduire au minimum l'incidence

18. L'utilisation de deux cohortes distinctes pour comparer l'évolution de l'instabilité du revenu peut présenter un problème, puisqu'elle fait abstraction de la possibilité d'effets de cohorte. Il est nécessaire d'utiliser deux cohortes pour examiner l'instabilité du revenu à long terme, parce que la couverture de la banque de Données administratives longitudinales débute en 1982, de sorte que l'instabilité du revenu peut être analysée sur un peu plus de deux décennies (nous utilisons les données des trois premières années pour classer les personnes dans les divers tertiles). Toutefois, les effets de cohorte seront vraisemblablement petits et ce, pour deux raisons : (1) les membres de la première cohorte ont 10 ans de plus seulement que ceux de la deuxième cohorte et (2) lorsque nous avons pu faire des comparaisons entre les deux cohortes, nous avons constaté que les tendances de la première cohorte ne différaient pas sensiblement de celles de la deuxième.

des années particulièrement bonnes ou mauvaises, ce qui créerait un problème pour le classement des personnes si nous utilisions des observations portant sur une seule année[19].

Notre méthode peut être décrite comme suit. Premièrement, supposons que le logarithme des gains de la personne i en la période t, y_{it}, est produit par un modèle à effets aléatoires :

$$y_{it} = \beta_0 + \beta X_{it} + e_i + \mu_{it} \qquad (1)$$

où X_{it} est un vecteur des caractéristiques observables, e_i est un terme d'erreur particulier à la personne, μ_{it} est un terme d'erreur général et où $\text{cov}[e_i, \mu_{it}] = \text{cov}[e_i, X_{it}] = \text{cov}[\mu_{it}, X_{it}] = 0$. Bien que l'équation (1) repose sur l'hypothèse que les profils du revenu selon l'âge des personnes ont la même pente, elle permet une ordonnée à l'origine distincte pour chaque famille (e_i). Ainsi, elle tient compte utilement du fait que les personnes à faible revenu pourraient avoir un niveau de revenu « permanent » inférieur à celui des personnes à revenu élevé. Nous saisissons le profil du revenu selon l'âge d'un groupe de personnes en incluant dans X_{it} un terme quadratique pour l'âge. Nous faisons abstraction de la mobilité associée au cycle de vie en remplaçant le logarithme réel des revenus personnels y_{it} par les revenus personnels (en logarithme) corrigés pour tenir compte du cycle de vie dérivés de l'équation (1) :

$$y_{it}^{*} = y_{it} - (\hat{\beta}_0 + \hat{\beta} X_{it}) = \hat{e}_i + \hat{\mu}_{it}. \qquad (2)$$

Si nous observons N personnes sur T années, la variabilité totale des revenus personnels (h) sur l'ensemble des personnes et des années est donnée par :

$$\sigma^2_{total} = \left(\frac{1}{NT-1}\right)\sum_{i=1}^{N}\sum_{t=1}^{T}\left(y_{it}^{*} - \overline{\overline{y^{*}}}\right)^2. \qquad (3)$$

Nous pouvons décomposer cette variation totale des niveaux de revenu en une composante permanente et une composante transitoire. La composante permanente tient compte du degré de variation du revenu chez les personnes, tandis que la composante « intra » reflète le degré d'instabilité du revenu d'une personne au fil du temps. La composante « intra » peut être considérée comme la mesure de « l'instabilité du revenu », tandis que la composante « inter » peut être considérée comme étant reliée à « l'inégalité du revenu ».

La composante « intra » est donnée par :

$$\sigma^2_{intra} = \left(\frac{1}{N}\right)\sum_{i=1}^{N}\left[\left(\frac{1}{T-1}\right)\sum_{t=1}^{T}\left(y_{it}^{*} - \overline{y}_i^{*}\right)^2\right]. \qquad (4)$$

19. Nous retenons les personnes qui ont déclaré des niveaux de revenu positifs durant toutes les années jusqu'à leur décès (ou jusqu'en 2004). À la section précédente, nous avons retenu les personnes qui ont déclaré au moins 10 000 $ la première année de leur panel respectif, de manière à obtenir des échantillons équivalents. Cette précaution n'a pas été nécessaire aux fins de l'analyse de l'instabilité du revenu, puisque notre échantillon a été sélectionné entièrement en 1985. Les personnes qui sont décédées durant la période sont également retenues dans l'échantillon pour toutes les intervalles d'âge complets. Par exemple, si une personne décède à 67 ans, elle est incluse dans les mesures de l'instabilité produites pour l'analyse de la période d'âge de 55 ans à 59 ans et de la période d'âge de 60 ans à 64 ans, mais non de la période d'âge de 65 ans à 69 ans.

Intuitivement, σ^2_{intra} est la moyenne (sur l'ensemble des personnes) des variances individuelles particulières (au fil du temps) des niveaux de revenu annuel.

La composante « inter » est donnée par :

$$\sigma^2_{inter} = \left(\frac{1}{N-1}\right)\sum_{i=1}^{N}\left(\bar{y}_i^{\bullet} - \bar{\bar{y}}^{\bullet}\right)^2 - \frac{\sigma^2_{intra}}{T} \qquad (5)$$

où $\bar{y}_i$ représente le revenu moyen de la personne i durant une période donnée (par exemple, entre 55 et 59 ans) et $\bar{\bar{y}}$ est la moyenne de $\bar{y}_i$ sur l'ensemble des personnes. Ainsi, σ^2_{inter} représente la variance des niveaux de revenu annuel chez les personnes, après établissement de la moyenne de la partie de la variation du revenu attribuable à l'instabilité du revenu personnel.

Il convient de souligner que, pour chaque groupe (ou tertile) de personnes et pour chaque période d'âge, nous estimons les profils particuliers du revenu selon l'âge. Autrement dit, nous réestimons l'équation (1) séparément pour chaque groupe et pour chaque période. Cela est nécessaire parce que le profil du revenu selon l'âge des personnes évolue au fil du temps. Par conséquent, la variance « intra » peut être interprétée simplement comme un écart moyen par rapport au profil particulier du revenu selon l'âge au cours d'une période donnée.

Le tableau 9 montre la variance totale des niveaux de revenu sur l'ensemble des personnes et des années (pour chaque période d'âge) ainsi que la variation associée à l'instabilité du revenu personnel (la composante « intra ») et la variation associée à la composante « inter », qui est liée à l'inégalité du revenu entre les personnes. Il montre que (1) la variance totale des niveaux de revenu a diminué de plus de la moitié au cours de la retraite; (2) la variance totale a diminué à la suite de réductions de l'instabilité et des différences permanentes entre les personnes. Autrement dit, l'inégalité du revenu (la variation du revenu entre les personnes à un moment donné) ainsi que l'instabilité du revenu (la variation au fil du temps du revenu d'une personne) diminuent tous deux au fur et à mesure que les cohortes vieillissent.

Même si la méthode utilisée par Morissette et Ostrovsky (2005) fournit un moyen utile de décomposer la variance totale du revenu, elle n'est peut-être pas la méthode la plus intuitive lorsqu'il s'agit d'évaluer l'instabilité du revenu personnel. L'écart absolu moyen (EAM) est une autre mesure plus intuitive qui peut être utilisée pour évaluer l'instabilité au niveau de la personne et elle peut être exprimée comme suit :

$$EAM = \left(\frac{1}{N}\right)\sum_{i=1}^{N}\left[\left(\frac{1}{T}\right)\sum_{t=1}^{T}\left|y_{it}^{\bullet} - \bar{y}_i^{\bullet}\right|\right]. \qquad (6)$$

L'EAM représente l'écart moyen, exprimé en pourcentage, du revenu réel par rapport aux niveaux de revenu prévus durant la période d'observation. Par exemple, si une personne a un EAM de 0,2, son niveau de revenu annuel (au cours d'une période donnée) s'est écarté habituellement de son niveau de revenu moyen de 20 % durant cette période.

Le tableau 10 montre les niveaux d'instabilité du revenu connus par les personnes classées dans les tertiles inférieur, du milieu et supérieur de la répartition du revenu, selon les résultats de l'EAM. (Nous fournissons également les résultats obtenus par la méthode de décomposition de la variance, puisque les résultats de l'EAM peuvent être comparés à la racine carrée de σ^2_{intra}.)

Deux observations importantes se dégagent : (a) l'instabilité du revenu diminue au fur et à mesure que les cohortes vieillissent et (b) l'instabilité est plus élevée chez les personnes à faible revenu au début de la période mais se rapproche des niveaux d'instabilité des deux autres groupes après l'âge de 65 ans. Entre 55 et 59 ans, les personnes classées dans le tertile inférieur se sont écartées de 25,0 %, en moyenne, de leur revenu moyen tandis que les personnes classées dans les tertiles du milieu et supérieur se sont écartées généralement de 16,2 % et de 18,2 %, respectivement. L'écart du revenu annuel se rétrécit sensiblement après l'âge de 70 ans (s'établissant à moins de 10 %) et ne varie pas de façon significative d'un groupe de revenu à l'autre. Ces résultats montrent que les rentrées stables de fonds provenant de régimes de pension publics atténuent ultérieurement l'instabilité plus grande que connaissent les personnes à faible revenu (en raison de gains d'emploi instables). La principale conclusion à en tirer est que le système de pension non seulement assure la sécurité du revenu des personnes à faible revenu mais réduit sensiblement leur degré d'instabilité du revenu.

Pour déterminer dans quelle mesure les pensions publiques et les impôts atténuent l'instabilité du revenu chez les personnes plus âgées, nous réestimons l'équation (1) en utilisant les concepts de revenu suivants : (a) le revenu du marché, qui comprend le revenu tiré des gains, les prestations de pension privées, les gains de placements et les gains en capital; (b) le revenu du marché plus les pensions publiques, y compris les prestations de Sécurité de la vieillesse, de Supplément du revenu garanti, du Régime de pensions du Canada et du Régime des rentes du Québec; (c) le revenu total avant impôt et (d) le revenu total après impôt[20]. Les résultats sont présentés au tableau 11.

Entre 55 et 59 ans, l'instabilité du revenu du marché était relativement élevée chez les personnes à faible revenu (écart absolu moyen de 30,0 %, comparativement à 23,6 % pour l'ensemble des personnes). Après l'ajout des revenus de pension, des transferts et des impôts de manière à obtenir le revenu familial après impôt, l'instabilité diminue sensiblement, particulièrement dans le quintile inférieur. Ainsi, ces sources de revenu (ainsi que les impôts) ont tendance à réduire l'instabilité du revenu. Cependant, même après prise en compte de l'effet de ces sources, l'instabilité demeure marginalement plus élevée dans le quartile inférieur. Cela n'est pas étonnant, étant donné qu'à cet âge le revenu provient principalement des gains.

L'instabilité du revenu du marché a augmenté chez les personnes âgées de 60 à 64 ans. Cette plus grande instabilité était attribuable probablement à une baisse des gains, de nombreuses personnes décidant de prendre leur retraite durant cette période. En outre, toutes n'ont pas accès à un ensemble bien défini de prestations de régimes de pension privés, ce qui peut également faire augmenter l'instabilité. À ce point, les pensions publiques ont réduit considérablement l'instabilité chez les personnes du tertile inférieur mais, même après prise en compte de l'effet des pensions publiques, les personnes à faible revenu connaissaient une plus grande instabilité du

20. Par souci de commodité, le tableau 5 ne comprend que les personnes qui ont touché un revenu du marché positif toutes les années, mais les personnes ont été classées de la même façon dans les divers tertiles (limites similaires).

revenu que les personnes des autres tertiles. Par suite de l'effet des transferts et des impôts, toutefois, l'instabilité chez les personnes du tertile inférieur est devenue comparable à celle des personnes des autres tertiles, s'établissant à environ 21,6 %.

L'instabilité du revenu du marché chez les personnes âgées de 65 à 69 ans était comparable à celle des personnes de 60 à 64 ans, mais les pensions publiques ont contribué davantage à réduire l'instabilité, particulièrement chez les personnes du tertile inférieur. Grâce aux revenus de régimes de pension publics, l'instabilité du revenu dans le tertile inférieur est devenue comparable à celle dans les deux autres tertiles, s'établissant à environ 15 %. Les impôts ont alors peu aidé à réduire l'instabilité. Des tendances similaires s'observent pour les deux autres périodes au-dessus de l'âge de 70 ans.

Il est instructif également d'examiner la répartition de l'instabilité du revenu. Pour ce faire, nous classons les personnes selon leur écart absolu moyen, allant de celles qui affichent l'écart le plus petit à celles qui affichent l'écart le plus grand par rapport au revenu attendu. Nous obtenons alors une répartition de l'instabilité chez des personnes âgées à diverses étapes de leurs années de retraite. Une répartition présentant une asymétrie négative indique une plus forte concentration de personnes qui connaissent moins d'instabilité. Inversement, une répartition présentant une asymétrie positive indique une plus forte proportion de personnes âgées qui connaissent une instabilité plus grande.

À la figure 25, nous faisons le suivi d'une cohorte de personnes âgées de 55 ans en 1985 et nous examinons l'évolution de la distribution de l'instabilité au cours de quatre périodes d'âge, soit de 55 à 59 ans, de 60 à 64 ans, de 65 à 69 ans et de 70 à 74 ans. Les résultats montrent clairement que les distributions deviennent asymétriques vers la gauche après 64 ans, indiquant que les niveaux de revenu deviennent de plus en plus stables pour la plupart des personnes âgées à mesure que la retraite progresse. À l'âge de 70 à 74 ans, les personnes sont surtout concentrées autour de niveaux d'instabilité très faibles. De façon générale, ces résultats laissent supposer que le système de pension contribue à réduire l'instabilité du revenu chez les personnes âgées, en plus d'assurer des niveaux minimums de sécurité du revenu, particulièrement dans le cas des personnes âgées à faible revenu.

7 Conclusion

La présente étude porte sur le bien-être économique des personnes après la retraite et, par conséquent, nous utilisons un concept de revenu familial, habituellement le revenu familial après impôt (c.-à-d., le revenu familial disponible). Pour tenir compte de l'effet de la taille de la famille sur le pouvoir d'achat, nous ajustons toutes les mesures du revenu pour le nombre d'équivalents-adultes[21]. Le revenu familial ajusté pour le nombre d'équivalents-adultes (AEA)

21. Étant donné l'ajustement pour le nombre d'équivalents-adultes (AEA), les valeurs de revenu déclarées dans la présente étude sont une estimation des ressources économiques disponibles à chaque membre de la famille, non les valeurs du revenu familial brut. Pour interpréter le revenu familial AEA (ajusté pour le nombre d'équivalents-adultes) d'une manière plus intuitive, il faut simplement multiplier la valeur AEA par deux. Le résultat est le revenu disponible pour une famille de quatre personnes. Par exemple, le revenu familial AEA disponible de 91 200 $ pour une famille de quatre personnes.

nous fournit une estimation des ressources économiques disponibles à chaque membre de la famille, à supposer que toutes ces personnes ont un accès égal au revenu de la famille.

Nous utilisons des données longitudinales pour faire le suivi des cohortes au fur et à mesure qu'elles vieillissent et constatons que le revenu familial moyen atteint un sommet vers 60 ans, puis diminue jusqu'à 68 ans environ et se stabilise ensuite. Toutefois, ce profil varie considérablement sur l'ensemble de la répartition du revenu. Le revenu des personnes dans la tranche inférieure de la répartition varie relativement peu au fur et à mesure qu'elles vieillissent tandis que celui des personnes dans la tranche supérieure diminue considérablement, en moyenne. Ainsi, l'écart de revenu entre les personnes à revenu élevé et à faible revenu se rétrécie au fur et à mesure que les cohortes vieillissent; l'inégalité du revenu diminue au moment de la retraite et au fil des années de retraite.

Vers la fin de la soixantaine, les prestations au titre du Régime de pensions du Canada (RPC), de la Sécurité de la vieillesse (SV) et du Supplément du revenu garanti (SRG) représentent environ la moitié du revenu dans le quintile inférieur et les pensions privées et les régimes enregistrés d'épargne-retraite, 18 % seulement. Chez les personnes du quintile supérieur, les prestations du RPC, de la SV et du SRG ne représentent que 18 % du revenu, tandis que les pensions privées, les placements et les gains en capital représentent 60 %.

La situation financière des cohortes plus récentes est-elle meilleure que celle des cohortes plus anciennes au moment de la retraite? De façon générale, la réponse est oui. L'augmentation est dans une large mesure attribuable au niveau plus élevé des prestations de régimes de pension privés touchées par les cohortes plus récentes et qui à leur tour reflètent les niveaux de gain plus élevés durant leurs années de vie active. Il est impossible de savoir si ces niveaux de prestation plus élevés se maintiendront dans le cas des cohortes futures. Toutefois, le taux de couverture des régimes de pension privés sont à la baisse chez les travailleurs plus jeunes et pourraient avoir une incidence sur les niveaux de leurs prestations à la retraite.

Alors que les prestations de régimes de pension privés ont augmenté chez les cohortes de retraités plus récentes, le revenu de placements a diminué; la diminution est probablement liée à la baisse des taux d'intérêt au cours des dernières années.

Un taux de remplacement correspond au revenu familial AEA d'une personne à un âge donné, mettons, 70 ans[22], comparativement à son revenu à 55 ans[23] Ainsi, un taux de remplacement de 0,8 signifie que la personne à l'âge de 70 ans un revenu familial AEA correspondant à 80 % de celui qu'elle touchait à 55 ans.

Pour la cohorte de 1983, les taux de remplacement médians commencent à baisser à moins de 1,0 vers 60 ans, passent à environ 0,8 vers la fin de la soixantaine, puis se stabilisent. Toutefois, ce profil varie selon le niveau où la personne se situe dans la répartition du revenu. De façon générale, chez les personnes plus pauvres, (celles classées dans le quintile inférieur), les taux de remplacement médians demeurent proches de 1,0 tout au long de leurs années de retraite. Les

22. Actuellement, le revenu moyen à 64 ans, 65 ans et 66 ans — c.-à-d., leur revenu permanent vers l'âge de 65 ans.

23. Actuellement, le revenu moyen à 54 ans, 55 ans et 56 ans.

régimes de pension publics et autres sources de revenu maintiennent leurs niveaux de revenu. Toutefois, environ 20 % de ce groupe ont un taux de remplacement inférieur à 0,8 lorsqu'ils atteignent 70 ans. Étant donné leur faible revenu de base à 55 ans, cela pourrait représenter un problème.

Pour les personnes dans le quintile du milieu, les taux de remplacement médians demeurent stables au cours de leurs années de retraite, s'établissant à entre 70 % et 80 % de leur revenu d'avant la retraite, soit à un niveau tout à fait comparable aux hypothèses standard au sujet des niveaux de remplacement souhaitables. Néanmoins, à 70 ans, près du quart avaient des niveaux de remplacement inférieurs à 60 % de leur revenu d'avant la retraite.

Les taux de remplacement diminuent davantage chez les personnes dans le quintile supérieur parce que leur revenu de base à 55 ans est beaucoup plus élevé. Pour ce groupe, les taux de remplacement médians diminuent, passant à 0,7 environ au milieu de la soixantaine, et restent à ce niveau par la suite.

Outre la variation des taux de remplacement *sur l'ensemble* de la répartition du revenu, nous observons une variation des taux *à l'intérieur* d'un quintile de revenu. Des personnes touchant un revenu familial virtuellement identique à 55 ans peuvent, bien entendu, avoir des taux de remplacement très différents au moment de la retraite. Notre analyse porte principalement sur le quintile de revenu du milieu et indique que les personnes dont le taux de remplacement est élevé se démarquent de celles au taux de remplacement faible (se situant dans le même quintile de revenu à 55 ans) par des gains d'emploi au début de la retraite, des gains de placements et des gains en capital et, plus tard au cours de la retraite, par l'accès à un revenu de régime de pension privé.

Les données recueillies laissent supposer que le profil des taux de remplacement varie peu d'une cohorte à l'autre. Les profils des taux de remplacement des cohortes plus récentes (c.-à-d., celles âgées de 55 ans en 1995) au fur et à mesure qu'elles vieillissent sont comparables à ceux des retraités de la cohorte de 1983.

De façon générale, nous constatons que les personnes plus pauvres ont des niveaux d'instabilité du revenu plus élevés que les personnes plus riches vers la fin de la cinquantaine et au début de la soixantaine, dans une large mesure en raison d'une plus grande instabilité du revenu d'emploi. Au fur et à mesure que les cohortes vieillissent, toutefois, les prestations plus stables versées au titre du système de pension public font augmenter la stabilité du revenu chez les personnes à faible revenu et l'écart au chapitre de la stabilité du revenu entre riches et pauvres disparaît.

Tableau 1
Caractéristiques de l'échantillon

Cohorte	Âgés de 54 à 56 ans	Nombre total d'observations	Hommes		Femmes	
			Nombre d'observations	Part du revenu total (%)	Nombre d'observations	Part du revenu total (%)
1	1983	68 735	46 345	67,4	22 390	32,6
2	1986	73 970	48 735	65,9	25 235	34,1
3	1989	75 930	47 800	63,0	28 130	37,0
4	1992	76 970	46 705	60,7	30 265	39,3
5	1995	85 440	50 700	59,3	34 740	40,7
6	1998	100 565	58 530	58,2	42 040	41,8

Nota : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre aux totaux indiqués.
Source : Statistique Canada, banque de Données administratives longitudinales.

Tableau 2
Part du revenu total ajusté pour le nombre d'équivalents-adultes avant impôt dans diverses catégories de revenu, toutes les personnes, 1983 à 2004

Année	Âge	Revenu avant impôt ($)	Part du revenu selon la catégorie (en pourcentage)						
			Gains	Pensions privées	Gains de placements	Gains en capital	SV/SRG[1]	RPC/RRQ[2]	Autre
1983	54 à 56	53 200	82,1	3,9	10,0	1,1	0,0	0,4	2,1
1984	55 à 57	53 500	80,4	5,2	9,5	1,7	0,2	0,6	2,4
1985	56 à 58	53 900	77,4	6,9	10,0	2,2	0,2	0,9	2,4
1986	57 à 59	54 600	73,4	8,8	10,4	3,7	0,2	1,3	2,2
1987	58 à 60	55 600	68,9	11,0	10,8	4,9	0,4	2,2	2,0
1988	59 à 61	56 900	63,6	13,0	11,8	6,0	0,5	3,3	1,9
1989	60 à 62	56 400	58,3	15,1	13,7	5,7	0,5	4,8	1,8
1990	61 à 63	53 800	53,0	17,7	15,2	4,8	0,7	6,3	2,0
1991	62 à 64	50 200	47,2	21,1	15,5	3,8	1,6	8,6	2,4
1992	63 à 65	47 700	40,0	23,9	14,3	4,8	3,6	10,9	2,5
1993	64 à 66	48 900	31,1	24,9	12,1	10,6	6,3	12,7	2,0
1994	65 à 67	47 400	25,1	26,4	12,2	10,5	9,9	14,6	1,5
1995	66 à 68	46 400	20,9	27,2	12,7	9,7	12,3	15,9	1,1
1996	67 à 69	43 200	19,2	29,6	13,9	3,9	14,6	17,6	0,9
1997	68 à 70	43 700	16,9	31,1	13,5	5,0	14,9	17,6	0,7
1998	69 à 71	44 300	15,3	32,7	13,5	5,2	15,1	17,6	0,7
1999	70 à 72	45 600	13,6	33,8	14,0	6,1	14,7	17,3	0,4
2000	71 à 73	46 100	12,6	34,7	14,5	5,9	14,8	17,1	0,4
2001	72 à 74	45 900	12,0	35,1	14,4	5,7	15,0	17,2	0,4
2002	73 à 75	44 800	11,6	35,9	14,3	4,2	15,6	17,6	0,4
2003	74 à 76	44 100	11,1	36,5	13,4	4,3	15,9	18,1	0,5
2004	75 à 77	44 600	10,3	36,5	13,2	5,6	15,9	17,9	0,4

1. Sécurité de la vieillesse et Supplément du revenu garanti.
2. Régime de pensions du Canada et Régime des rentes du Québec.
Nota : Fondé sur une cohorte de personnes âgées de 54 à 56 ans en 1983. Les chiffres ayant été arrondis, la somme des pourcentages peut ne pas correspondre aux totaux indiqués. Les valeurs monétaires sont exprimées en dollars constants de 2005.
Source : Statistique Canada, banque de Données administratives longitudinales.

Tableau 3
Part du revenu total ajusté pour le nombre d'équivalents-adultes avant impôt dans diverses catégories de revenu, quintile inférieur, 1983 à 2004

Année	Âge	Revenu avant impôt ($)	Part du revenu selon la catégorie (en pourcentage)						
			Gains	Pensions privées	Gains de placements	Gains en capital	SV/SRG[1]	RPC/RRQ[2]	Autre
1983	54 à 56	22 900	84,3	2,6	5,2	0,4	0,0	1,3	6,1
1984	55 à 57	23 500	83,0	3,0	5,1	0,9	0,0	1,7	6,0
1985	56 à 58	24 400	80,7	3,7	5,7	1,6	0,4	2,0	6,1
1986	57 à 59	25 600	78,1	4,7	5,9	2,7	0,4	2,7	5,5
1987	58 à 60	26 700	74,9	5,6	6,4	3,4	0,4	4,1	5,2
1988	59 à 61	27 700	70,4	7,2	6,9	4,3	0,7	5,4	5,1
1989	60 à 62	27 900	65,6	8,6	8,2	3,9	0,7	7,5	5,4
1990	61 à 63	27 000	60,7	10,0	8,9	3,3	1,1	9,6	5,9
1991	62 à 64	26 000	53,8	12,3	8,8	3,1	3,1	12,7	6,5
1992	63 à 65	25 300	45,1	14,6	7,5	3,2	7,5	15,8	6,7
1993	64 à 66	26 500	34,0	15,5	6,0	7,2	13,6	18,1	5,3
1994	65 à 67	26 300	26,6	15,6	6,1	6,8	20,2	20,5	4,2
1995	66 à 68	26 000	21,2	15,8	6,2	6,5	25,0	22,3	3,1
1996	67 à 69	24 500	19,2	16,7	6,5	2,0	29,0	24,1	2,4
1997	68 à 70	24 400	17,2	17,2	6,1	2,5	30,3	24,6	2,0
1998	69 à 71	24 400	16,0	17,2	6,1	2,5	31,1	25,0	2,0
1999	70 à 72	24 400	15,2	17,6	6,6	2,9	31,6	25,0	1,6
2000	71 à 73	24 400	13,9	17,6	7,0	2,5	32,0	25,0	1,6
2001	72 à 74	24 300	13,6	17,7	6,6	2,5	32,5	25,1	1,6
2002	73 à 75	24 200	12,8	17,4	6,6	2,5	33,5	25,6	1,7
2003	74 à 76	24 000	12,1	17,5	6,3	2,9	33,8	26,3	1,7
2004	75 à 77	23 800	10,9	17,6	6,3	2,9	34,5	26,5	1,7

1. Sécurité de la vieillesse et Supplément du revenu garanti.
2. Régime de pensions du Canada et Régime des rentes du Québec.
Nota : Fondé sur une cohorte de personnes âgées de 54 à 56 ans en 1983. Les chiffres ayant été arrondis, la somme des pourcentages peut ne pas correspondre aux totaux indiqués. Les valeurs monétaires sont exprimées en dollars constants de 2005.
Source : Statistique Canada, banque de Données administratives longitudinales.

Tableau 4
Part du revenu total ajusté pour le nombre d'équivalents-adultes avant impôt dans diverses catégories de revenu, quintile du milieu, 1983 à 2004

Année	Âge	Revenu avant impôt ($)	Part du revenu selon la catégorie (en pourcentage)						
			Gains	Pensions privées	Gains de placements	Gains en capital	SV/SRG[1]	RPC/RRQ[2]	Autre
1983	54 à 56	46 600	86,1	3,4	6,7	0,4	0,2	0,6	2,6
1984	55 à 57	46 800	84,4	4,7	6,6	0,6	0,2	0,9	2,8
1985	56 à 58	47 200	81,4	6,1	7,0	1,3	0,2	1,1	2,8
1986	57 à 59	47 500	77,7	8,4	7,4	1,9	0,2	1,7	2,5
1987	58 à 60	47 500	73,3	10,9	7,8	2,7	0,4	2,7	2,3
1988	59 à 61	47 500	67,6	13,7	8,6	3,2	0,6	4,2	2,3
1989	60 à 62	46 700	61,5	16,3	10,1	3,0	0,9	6,0	2,1
1990	61 à 63	44 700	55,0	19,2	11,2	2,9	1,1	8,1	2,5
1991	62 à 64	42 400	48,1	22,9	11,1	2,6	1,9	10,6	2,8
1992	63 à 65	40 400	39,9	26,2	9,9	3,2	4,2	13,4	3,0
1993	64 à 66	40 900	30,1	27,4	8,3	8,3	7,6	15,6	2,4
1994	65 à 67	39 500	23,0	28,9	8,4	8,1	11,6	18,0	2,0
1995	66 à 68	38 500	17,9	29,9	8,6	7,8	14,8	19,7	1,3
1996	67 à 69	35 800	15,6	32,4	9,5	2,5	17,6	21,8	1,1
1997	68 à 70	35 600	13,5	33,7	9,0	2,8	18,3	22,2	0,8
1998	69 à 71	35 700	12,0	35,0	8,4	2,8	18,8	22,4	0,8
1999	70 à 72	36 300	10,7	35,8	8,8	3,3	18,7	22,0	0,6
2000	71 à 73	36 500	9,9	36,2	9,3	3,3	18,6	21,9	0,5
2001	72 à 74	36 300	9,1	36,4	9,4	3,3	19,0	22,3	0,6
2002	73 à 75	35 600	8,7	36,8	9,0	2,5	19,7	22,8	0,6
2003	74 à 76	35 100	8,5	36,8	8,3	2,6	19,9	23,4	0,6
2004	75 à 77	35 100	8,0	36,8	8,0	3,1	20,2	23,4	0,6

1. Sécurité de la vieillesse et Supplément du revenu garanti.
2. Régime de pensions du Canada et Régime des rentes du Québec.
Nota : Fondé sur une cohorte de personnes âgées de 54 à 56 ans en 1983. Les chiffres ayant été arrondis, la somme des pourcentages peut ne pas correspondre aux totaux indiqués. Les valeurs monétaires sont exprimées en dollars constants de 2005.
Source : Statistique Canada, banque de Données administratives longitudinales.

Tableau 5
Part du revenu total ajusté pour le nombre d'équivalents-adultes avant impôt dans diverses catégories de revenu, quintile supérieur, de 1983 à 2004

Année	Âge	Revenu avant impôt ($)	Part du revenu selon la catégorie (en pourcentage)						
			Gains	Pensions privées	Gains de placements	Gains en capital	SV/SRG[1]	RPC/RRQ[2]	Autre
1983	54 à 56	101 000	76,6	5,1	15,0	2,2	0,1	0,2	0,7
1984	55 à 57	100 800	74,8	6,5	14,3	3,1	0,1	0,3	1,0
1985	56 à 58	101 000	71,3	8,3	15,0	4,1	0,1	0,4	1,0
1986	57 à 59	102 100	66,8	10,1	15,3	6,2	0,2	0,7	0,9
1987	58 à 60	105 700	62,3	12,0	15,6	7,9	0,2	1,1	0,7
1988	59 à 61	110 500	57,6	13,2	16,7	9,8	0,3	1,8	0,6
1989	60 à 62	109 500	53,4	15,0	19,2	8,9	0,4	2,6	0,5
1990	61 à 63	103 300	49,0	17,2	21,6	7,5	0,5	3,7	0,6
1991	62 à 64	94 000	44,6	20,5	22,6	5,7	1,0	5,0	0,6
1992	63 à 65	88 500	39,3	23,2	21,2	7,3	1,8	6,6	0,7
1993	64 à 66	91 200	31,9	23,8	18,3	14,8	3,1	7,7	0,5
1994	65 à 67	88 200	27,8	25,4	18,4	14,4	4,6	9,0	0,5
1995	66 à 68	86 100	24,6	26,8	19,4	13,2	5,8	10,0	0,2
1996	67 à 69	79 600	23,9	29,6	21,4	6,8	7,0	11,1	0,3
1997	68 à 70	81 900	21,2	31,3	20,9	8,3	7,1	11,0	0,1
1998	69 à 71	84 300	19,1	33,6	21,2	8,3	6,9	10,8	0,1
1999	70 à 72	88 300	16,4	35,1	21,6	9,7	6,6	10,3	0,1
2000	71 à 73	89 700	14,9	36,5	22,4	9,5	6,5	10,1	0,1
2001	72 à 74	88 900	14,4	37,5	22,0	9,1	6,6	10,3	0,1
2002	73 à 75	85 400	14,2	39,0	22,4	6,6	7,0	10,8	0,1
2003	74 à 76	83 500	14,1	39,9	21,1	6,6	7,2	11,0	0,1
2004	75 à 77	85 200	12,9	40,1	20,3	8,7	7,0	10,9	0,1

1. Sécurité de la vieillesse et Supplément du revenu garanti.
2. Régime de pensions du Canada et Régime des rentes du Québec.
Nota : Fondé sur une cohorte de personnes âgées de 54 à 56 ans en 1983. Les chiffres ayant été arrondis, la somme des pourcentages peut ne pas correspondre aux totaux indiqués. Les valeurs monétaires sont exprimées en dollars constants de 2005.
Source : Statistique Canada, banque de Données administratives longitudinales.

Tableau 6
Distribution des personnes dans les diverses catégories de taux de remplacement, toutes les personnes

	Distribution des taux de remplacement selon l'âge (en pourcentage)				
	54 à 56 ans	59 à 61ans	64 à 66 ans	69 à 71 ans	74 à 76 ans
Toutes les personnes					
<= 0.4	0.0	2.3	2.9	2.4	2.7
> 0.4 et <=0.6	0.0	7.2	14.8	19.0	18.4
> 0.6 et <=0.8	0.0	16.2	26.7	34.1	32.4
> 0.8 et <=1.0	100.0	25.5	21.0	21.5	22.4
> 1.0 et <=1.5	0.0	38.9	24.0	17.2	18.0
> 1.5	0.0	10.0	10.6	5.7	6.0
Quintile inférieur					
<= 0.4	0.0	3.4	1.6	0.1	0.1
> 0.4 et <=0.6	0.0	5.3	5.2	1.4	1.8
> 0.6 et <=0.8	0.0	10.6	16.1	19.4	18.3
> 0.8 et <=1.0	100.0	18.5	21.8	28.1	28.9
> 1.0 et <=1.5	0.0	42.9	33.4	35.0	35.1
> 1.5	0.0	19.4	21.8	16.0	15.8
Quintile du milieu					
<= 0.4	0.0	1.7	2.2	1.0	1.1
> 0.4 et <=0.6	0.0	7.0	15.9	23.3	23.6
> 0.6 et <=0.8	0.0	16.8	31.5	38.8	36.7
> 0.8 et <=1.0	100.0	28.3	21.9	21.4	21.6
> 1.0 et <=1.5	0.0	39.9	21.6	12.9	14.2
> 1.5	0.0	6.4	7.0	2.6	3.0
Quintile supérieur					
<= 0.4	0.0	2.9	6.2	7.5	7.7
> 0.4 et <=0.6	0.0	10.2	21.2	28.7	26.2
> 0.6 et <=0.8	0.0	19.8	26.7	34.6	31.7
> 0.8 et <=1.0	100.0	25.9	17.7	14.8	17.5
> 1.0 et <=1.5	0.0	31.8	19.5	10.2	12.1
> 1.5	0.0	9.3	8.7	4.2	4.9

Nota : Fondé sur une cohorte de personnes âgées de 54 à 56 ans en 1983.
Source : Statistique Canada, banque de Données administratives longitudinales.

Tableau 7
Revenu familial avant impôt selon la source, en milliers de dollars constants

	Taux de remplacement				Différence (Élevé-faible)	
	Faible (<60 %)	Moyen-faible (60 % à 80 %)	Moyen-élevé (80 % à 100 %)	Élevé (>100 %)	($000s)	Part en % de la différence
Âge de 64 à 66 ans						
Revenu moyen à 55 ans ($000s)[1]	38,9	38,7	38,7	38,6	...	...
Répartition en pourcentage	18,1	31,5	21,9	28,6	...	...
Gains ($000s)	1,8	5,2	12,1	26,9	25,1	57,2
Pensions privées ($000s)	6,4	11,6	13,2	12,4	6,0	13,7
Gains de placements ($000s)	1,6	2,4	3,1	6,0	4,4	10,0
Gains en capital ($000s)	0,1	0,4	1,2	10,3	10,2	23,2
SV/SRG[2] ($000s)	3,5	3,4	3,3	2,5	-1,0	-2,3
RPC/RRQ[3] ($000s)	6,7	7,0	6,6	5,5	-1,2	-2,7
Autre ($000s)	0,9	1,0	1,1	1,1	0,2	0,5
Total avant impôt ($000s)	20,9	30,8	40,6	64,8	43,9	100,0
Âge de 69 à 71 ans						
Revenu moyen à 55 ans ($000s)	38,9	38,7	38,6	38,6	...	...
Répartition en pourcentage	24,3	38,8	21,4	15,5	...	...
Gains ($000s)	0,3	1,4	4,5	17,3	17,0	40,3
Pensions privées ($000s)	5,2	11,7	17,0	19,6	14,4	34,1
Gains de placements ($000s)	1,0	2,2	3,5	7,6	6,6	15,6
Gains en capital ($000s)	0,1	0,2	0,6	5,0	4,9	11,6
SV/SRG ($000s)	7,0	6,8	6,7	5,8	-1,2	-2,8
RPC/RRQ ($000s)	7,5	8,2	8,2	8,0	0,5	1,2
Autre ($000s)	0,3	0,2	0,2	0,3	0,0	0,0
Total avant impôt ($000s)	21,4	30,6	40,9	63,6	42,2	100,0
Âge de 74 à 76 ans						
Revenu moyen à 55 ans ($000s) [1]	38,9	38,7	38,7	38,6	...	...
Répartition en pourcentage	24,7	36,7	21,6	17,2	...	...
Gains ($000s)	0,1	0,9	2,7	12,0	11,9	28,6
Pensions privées ($000s)	4,4	11,1	17,6	23,3	18,9	45,4
Gains de placements ($000s)	0,8	1,8	3,0	8,3	7,5	18,0
Gains en capital ($000s)	0,1	0,2	0,5	4,0	3,9	9,4
SV/SRG ($000s)	7,3	7,1	7,1	6,4	-0,9	-2,2
RPC/RRQ ($000s)	7,6	8,3	8,4	8,2	0,6	1,4
Autre ($000s)	0,3	0,2	0,1	0,2	-0,1	-0,2
Total avant impôt ($000s)	20,7	29,5	39,5	62,3	41,6	100,0

... n'ayant pas lieu de figurer
1. Revenu total après impôt.
2. Sécurité de la vieillesse et Supplément du revenu garanti.
3. Régime de pensions du Canada et Régime des rentes du Québec.
Nota : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre aux totaux indiqués.
Source : Statistique Canada, banque de Données administratives longitudinales.

Tableau 8
Revenu moyen personnel avant impôt selon la source, en milliers de dollars constants

	Taux de remplacement				Différence (Élevé-faible)	
	Faible (<60 %)	Moyen-faible (60 % à 80 %)	Moyen-élevé (80 % à 100 %)	Élevé (>100 %)	($000s)	Part en % de la différence
Âge de 64 à 66 ans						
Revenu moyen à 55 ans ($000s) [1]	38,1	38,2	37,9	37,8	...	...
Répartition en pourcentage	26,3	34,3	19,5	20,0	...	...
Gains ($000s)	0,9	3,7	12,7	24,0	23,1	54,0
Pensions privées ($000s)	5,8	12,3	11,9	10,7	4,9	11,4
Gains de placements ($000s)	1,8	2,2	3,0	6,7	4,9	11,4
Gains en capital ($000s)	0,1	0,4	1,4	12,3	12,2	28,5
SV/SRG[2] ($000s)	3,2	3,2	2,9	2,2	-1,0	-2,3
RPC/RRQ[3] ($000s)	7,2	7,6	6,4	5,5	-1,7	-4,0
Autre ($000s)	0,7	1,1	1,3	0,9	0,2	0,5
Total avant impôt ($000s)	19,7	30,4	39,7	62,5	42,8	100,0
Âge de 69 à 71 ans						
Revenu moyen à 55 ans ($000s) [1]	38,2	38,1	37,7	37,7	...	...
Répartition en pourcentage	36,5	43,2	13,5	6,8	...	...
Gains ($000s)	0,0	0,5	2,6	13,1	13,1	27,6
Pensions privées ($000s)	5,1	12,8	18	20,5	15,4	32,5
Gains de placements ($000s)	1,0	2,0	4,2	13,0	12,0	25,3
Gains en capital ($000s)	0,1	0,2	1,0	8,3	8,2	17,3
SV/SRG ($000s)	6,4	6,0	5,8	4,8	-1,6	-3,4
RPC/RRQ ($000s)	7,9	8,4	8,5	8,5	0,6	1,3
Autre ($000s)	0,2	0,2	0,2	0,2	0,0	0,0
Total avant impôt	20,9	30,1	40,2	68,3	47,4	100,0
Âge de 74 à 76 ans						
Revenu moyen à 55 ans ($000s) [1]	38,2	38,1	37,8	37,7	...	...
Répartition en pourcentage	37,9	39,7	14,1	8,3	...	...
Gains ($000s)	0,0	0,3	1,1	6,5	6,5	13,4
Pensions privées ($000s)	4,7	12,9	19,5	28,8	24,1	49,7
Gains de placements ($000s)	0,8	1,7	3,8	12,6	11,8	24,3
Gains en capital ($000s)	0,1	0,2	0,7	7,0	6,9	14,2
SV/SRG ($000s)	6,3	5,8	5,7	4,9	-1,4	-2,9
RPC/RRQ ($000s)	7,8	8,3	8,4	8,5	0,7	1,4
Autre ($000s)	0,2	0,1	0,0	0,1	-0,1	-0,2
Total avant impôt ($000s)	19,9	29,3	39,2	68,4	48,5	100,0

... n'ayant pas lieu de figurer
1. Revenu total après impôt.
2. Sécurité de la vieillesse et Supplément du revenu garanti.
3. Régime de pensions du Canada et Régime des rentes du Québec.
Nota : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre aux totaux indiqués.
Source : Statistique Canada, banque de Données administratives longitudinales.

Tableau 9
Composantes de la variance « intra » et « inter »[1]

Âge	Variance totale	Composante « intra »	Composante « inter »
55 à 59[2]	0,605	0,144	0,461
60 à 64[2]	0,645	0,154	0,491
65 à 69[2]	0,275	0,055	0,22
70 à 74[2]	0,277	0,040	0,237
75 à 79[3]	0,227	0,028	0,199
80 à 84[3]	0,257	0,034	0,223

1. Inclut toutes les personnes ayant un revenu positif après impôt durant toutes les cinq années de l'intervalle étudié.
2. Résultats fondés sur une cohorte de personnes âgées de 55 ans en 1985.
3. Résultats fondés sur une cohorte de personnes âgées de 65 ans en 1985.
Source : Statistique Canada, banque de Données administratives longitudinales.

Tableau 10
Évolution de l'instabilité du revenu dans les divers tertiles de revenu[1]

Âge	Tous	Tertile inférieur	Tertile du milieu	Tertile supérieur
		écart absolu moyen		
55 à 59[2]	0,199	0,250	0,162	0,182
60 à 64[2]	0,216	0,257	0,188	0,201
65 à 69[2]	0,126	0,138	0,115	0,124
70 à 74[2]	0,095	0,096	0,086	0,103
75 à 79[3]	0,080	0,081	0,074	0,085
80 à 84[3]	0,085	0,080	0,077	0,097
		Racine carrée de la variance « intra »		
55 à 59[2]	0,379	0,484	0,293	0,327
60 à 64[2]	0,392	0,481	0,330	0,344
65 à 69[2]	0,235	0,259	0,207	0,230
70 à 74[2]	0,200	0,202	0,179	0,212
75 à 79[3]	0,167	0,173	0,148	0,182
80 à 84[3]	0,184	0,176	0,161	0,205

1. Inclut toutes les personnes ayant un revenu positif après impôt durant toutes les cinq années de l'intervalle étudié.
2. Résultats fondés sur une cohorte de personnes âgées de 55 ans en 1985.
3. Résultats fondés sur une cohorte de personnes âgées de 65 ans en 1985.
Source : Statistique Canada, banque de Données administratives longitudinales.

Tableau 11
Évolution de l'instabilité du revenu selon diverses définitions du revenu[1]

	Écart absolu moyen				Racine carrée de la variance « intra »			
	Tous	Tertile inférieur	Tertile du milieu	Tertile supérieur	Tous	Tertile inférieur	Tertile du milieu	Tertile supérieur
55 à 59 ans[2]								
Revenu du marché	0,236	0,300	0,206	0,206	0,431	0,538	0,368	0,364
Revenu du marché + pensions publiques	0,215	0,262	0,186	0,196	0,388	0,469	0,329	0,348
Revenu total avant impôt	0,200	0,238	0,172	0,190	0,359	0,427	0,300	0,336
Revenu total après impôt	0,187	0,218	0,159	0,181	0,338	0,397	0,279	0,323
60 à 64 ans[2]								
Revenu du marché	0,304	0,379	0,287	0,255	0,543	0,683	0,495	0,435
Revenu du marché + pensions publiques	0,228	0,261	0,212	0,213	0,404	0,482	0,362	0,363
Revenu total avant impôt	0,210	0,232	0,194	0,204	0,362	0,408	0,331	0,344
Revenu total après impôt	0,200	0,216	0,183	0,200	0,349	0,386	0,317	0,341
65 à 69 ans[2]								
Revenu du marché	0,290	0,396	0,275	0,217	0,537	0,695	0,503	0,399
Revenu du marché + pensions publiques	0,140	0,154	0,132	0,138	0,254	0,278	0,233	0,252
Revenu total avant impôt	0,138	0,149	0,129	0,137	0,250	0,272	0,231	0,249
Revenu total après impôt	0,123	0,132	0,113	0,124	0,226	0,244	0,205	0,230
70 à 74 ans[2]								
Revenu du marché	0,228	0,321	0,205	0,176	0,465	0,621	0,412	0,350
Revenu du marché + pensions publiques	0,107	0,114	0,097	0,111	0,215	0,231	0,194	0,221
Revenu total avant impôt	0,106	0,112	0,095	0,111	0,213	0,228	0,191	0,220
Revenu total après impôt	0,096	0,100	0,085	0,103	0,199	0,208	0,175	0,211
75 à 79 ans[3]								
Revenu du marché	0,218	0,315	0,201	0,155	0,446	0,601	0,404	0,313
Revenu du marché + pensions publiques	0,091	0,092	0,085	0,094	0,184	0,189	0,173	0,189
Revenu total avant impôt	0,090	0,091	0,084	0,094	0,185	0,192	0,168	0,193
Revenu total après impôt	0,080	0,082	0,074	0,085	0,168	0,174	0,149	0,180
80 à 84 ans[3]								
Revenu du marché	0,217	0,297	0,198	0,173	0,450	0,587	0,407	0,358
Revenu du marché + pensions publiques	0,095	0,091	0,085	0,105	0,198	0,200	0,173	0,215
Revenu total avant impôt	0,094	0,089	0,084	0,104	0,196	0,196	0,171	0,213
Revenu total après impôt	0,085	0,081	0,076	0,096	0,183	0,179	0,160	0,202

1. Inclut toutes les personnes ayant un revenu positif après impôt durant toutes les cinq années de l'intervalle étudié.
2. Résultats fondés sur une cohorte de personnes âgées de 55 ans en 1985.
3. Résultats fondés sur une cohorte de personnes âgées de 65 ans en 1985.

Nota : Le revenu du marché inclut les gains, les pensions privées (y compris les régimes enregistrés d'épargne-retraite), les gains de placements et d'intérêt, et les gains en capital.

Source : Statistique Canada, banque de Données administratives longitudinales.

Figure 1
Revenu moyen ajusté pour le nombre d'équivalents-adultes (AEA) après impôt, en dollars constants de 2005, toutes les personnes âgées de 54 à 56 ans en 1983

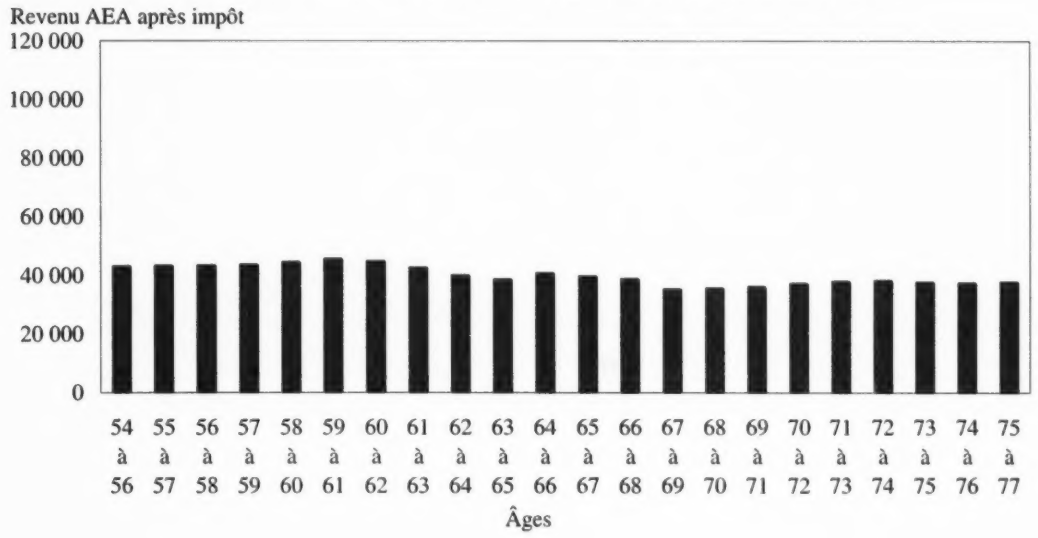

Source : Statistique Canada, banque de Données administratives longitudinales.

Figure 2
Revenu moyen ajusté pour le nombre d'équivalents-adultes (AEA) après impôt, en dollars constants de 2005, toutes les personnes âgées de 54 à 56 ans en 1983, quintile inférieur

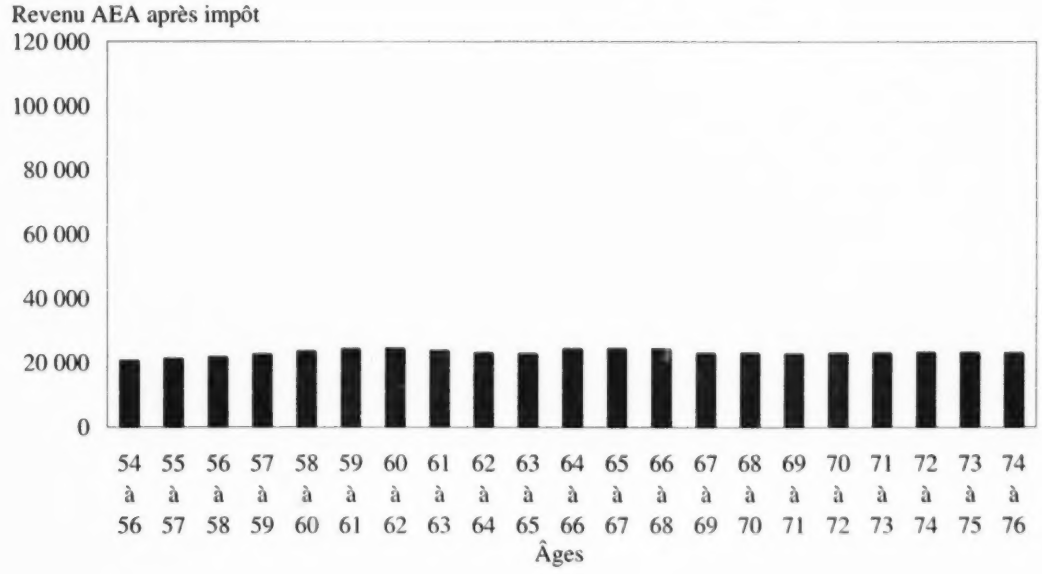

Source : Statistique Canada, banque de Données administratives longitudinales.

Figure 3
Revenu moyen ajusté pour le nombre d'équivalents-adultes (AEA) après impôt, en dollars constants de 2005, toutes les personnes âgées de 54 à 56 ans en 1983, quintile du milieu

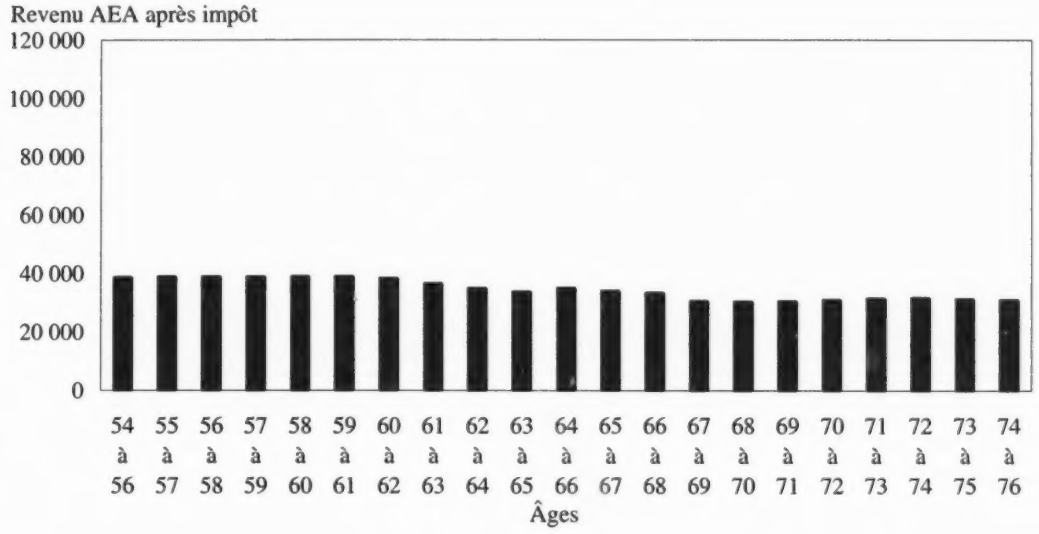

Source : Statistique Canada, banque de Données administratives longitudinales.

Figure 4
Revenu moyen ajusté pour le nombre d'équivalents-adultes (AEA) après impôt, en dollars constants de 2005, toutes les personnes âgées de 54 à 56 ans en 1983, quintile supérieur

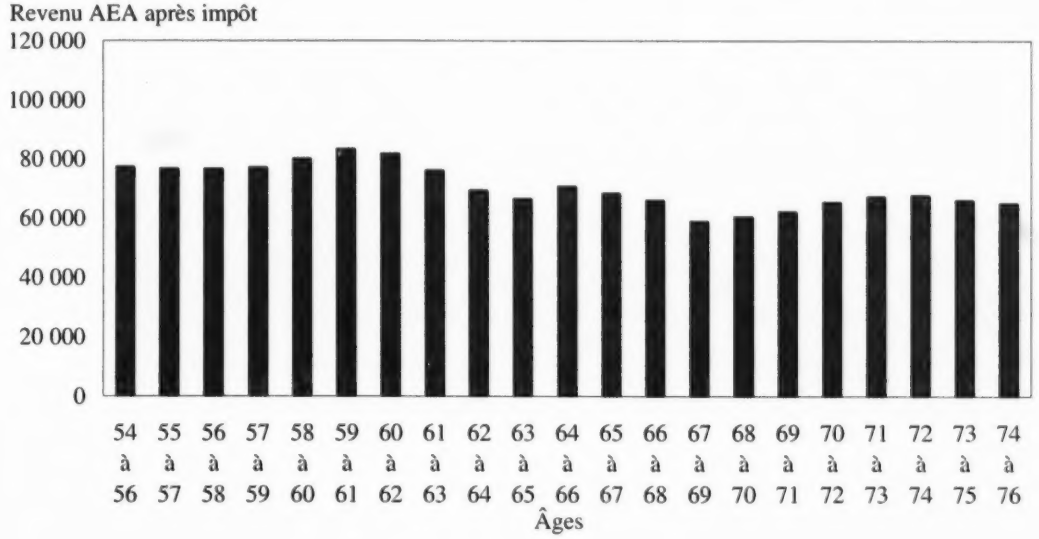

Source : Statistique Canada, banque de Données administratives longitudinales.

Figure 5
Gains selon la cohorte, en dollars constants de 2005, par année, ajustés pour le nombre d'équivalents-adultes

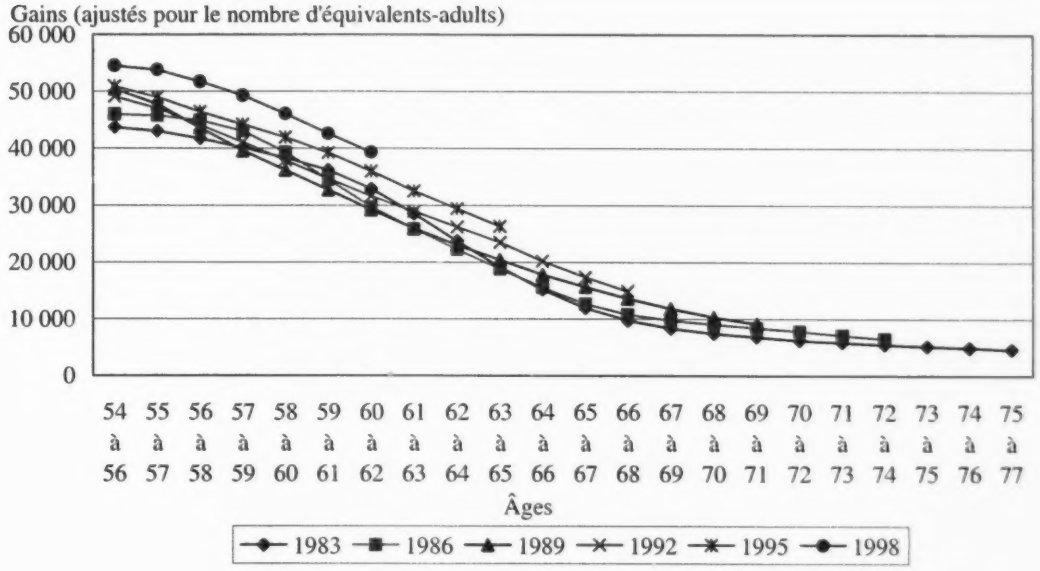

Source : Statistique Canada, banque de Données administratives longitudinales.

Figure 6
Revenu de régimes de pension privés selon la cohorte, y compris les régimes enregistrés d'épargne-retraite, en dollars constants de 2005, par année, ajusté pour le nombre d'équivalents-adultes

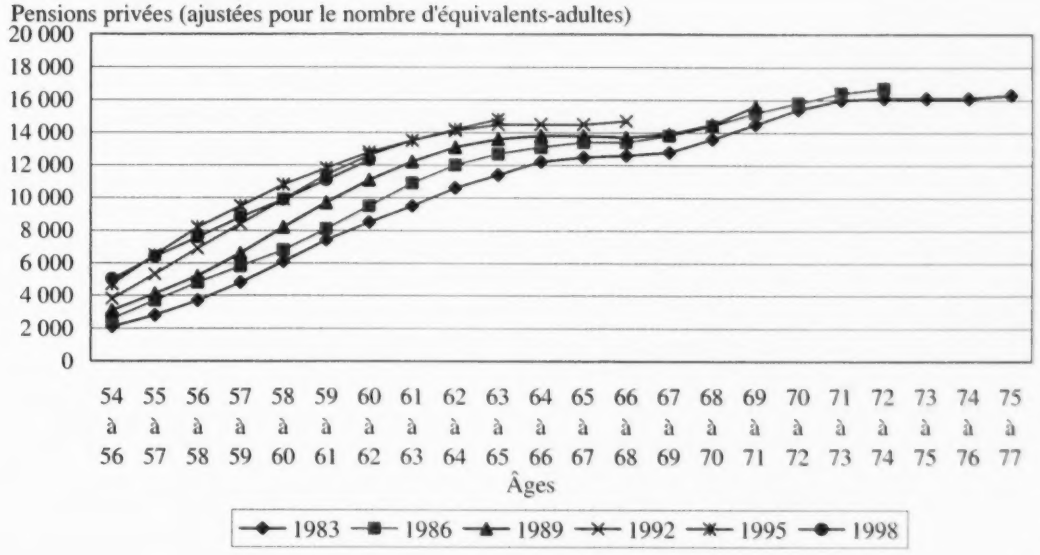

Source : Statistique Canada, banque de Données administratives longitudinales.

Figure 7
Revenu tiré de la Sécurité de la vieillesse (SV) et du Supplément du revenu garanti (SRG), en dollars constants de 2005, par année, ajusté pour le nombre d'équivalents-adultes

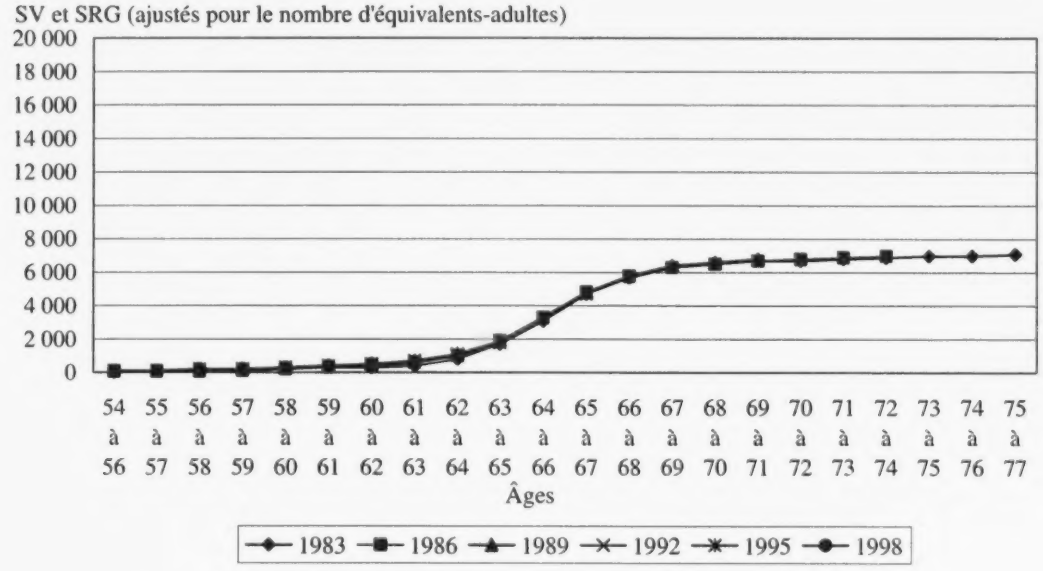

Source : Statistique Canada, banque de Données administratives longitudinales.

Figure 8
Revenu du Régime de pensions du Canada (RPC) et Régime des rentes du Québec (RRQ), en dollars constants de 2005, par année, ajusté pour le nombre d'équivalents-adultes

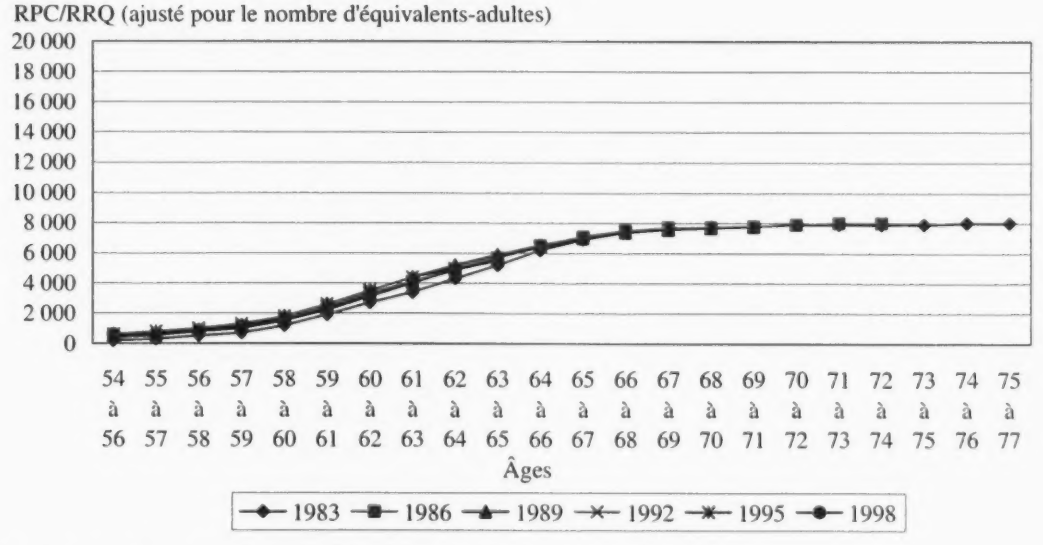

Source : Statistique Canada, banque de Données administratives longitudinales.

Figure 9
Revenu d'intérêts et de placements, y compris les dividendes et le revenu de location, en dollars constants de 2005, par année, ajusté pour le nombre d'équivalents-adultes

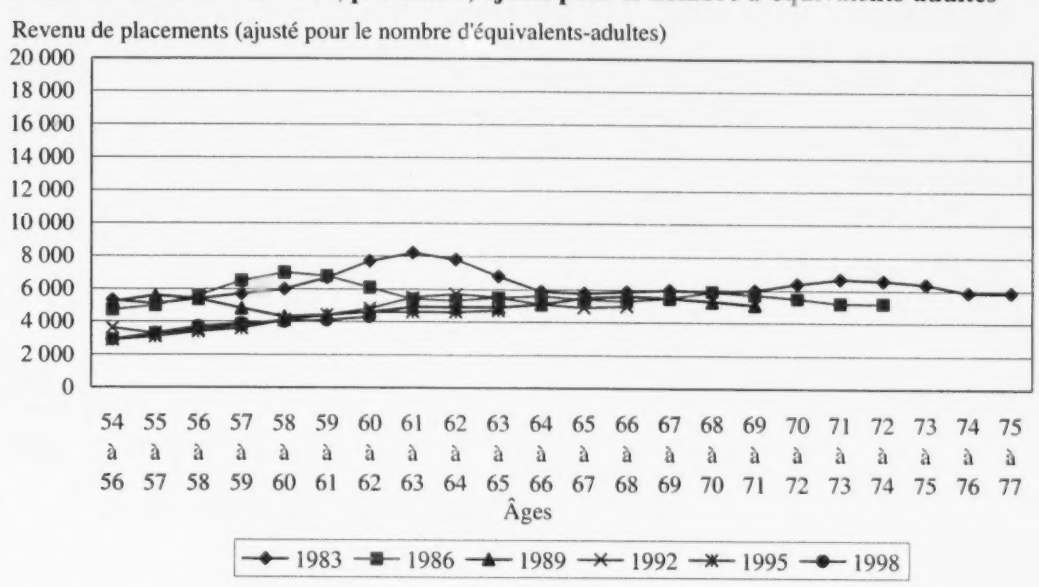

Source : Statistique Canada, banque de Données administratives longitudinales.

Figure 10
Gains en capital, en dollars constants de 2005, par année, ajustés pour le nombre d'équivalents-adultes

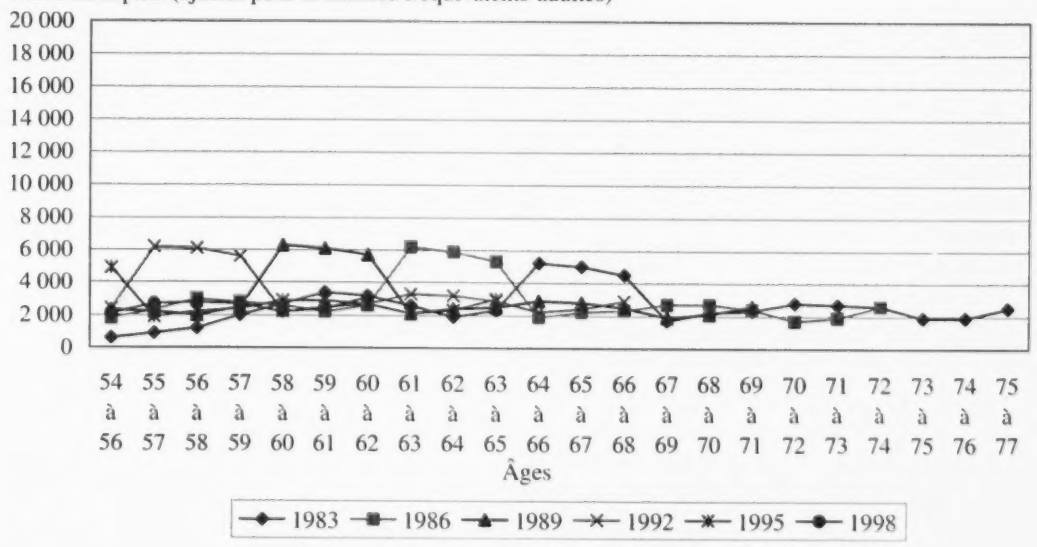

Source : Statistique Canada, banque de Données administratives longitudinales.

Figure 11
Revenu familial après impôt, en dollars constants de 2005, par année, ajusté pour le nombre d'équivalents-adultes

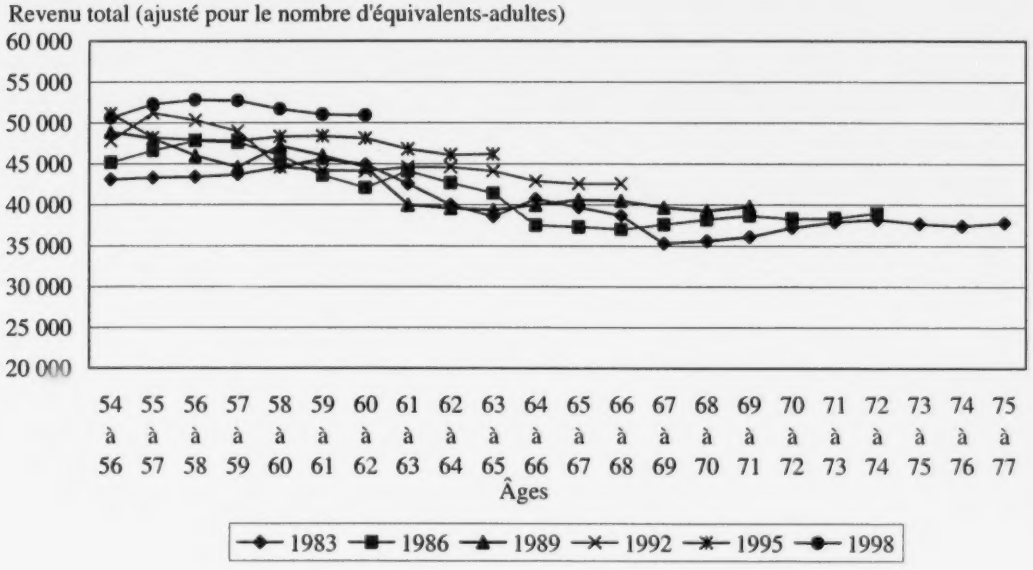

Source : Statistique Canada, banque de Données administratives longitudinales.

Figure 12
Revenu familial après impôt, gains en capital non compris, en dollars constants de 2005, par année, ajusté pour le nombre d'équivalents-adultes

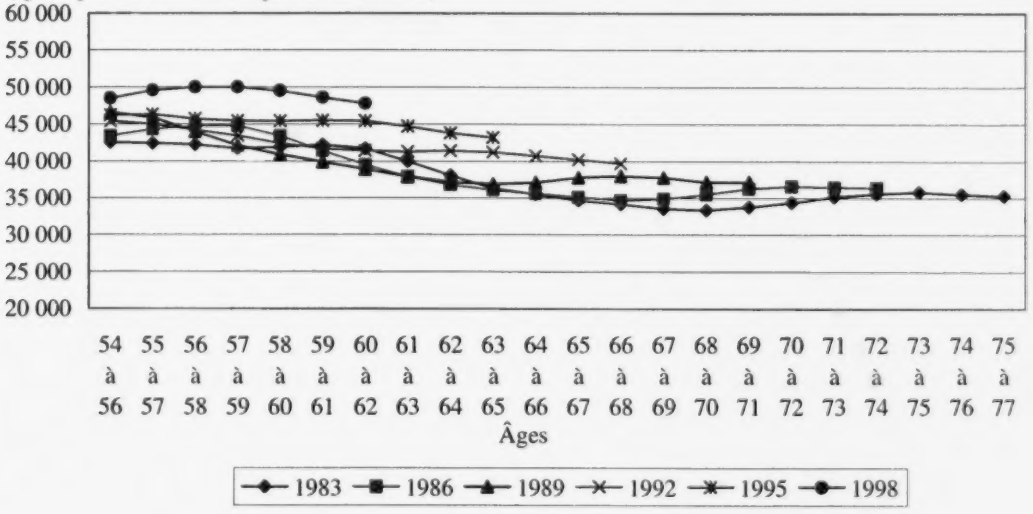

Source : Statistique Canada, banque de Données administratives longitudinales.

Figure 13
Revenu moyen ajusté pour le nombre d'équivalents-adultes (AEA) après impôt, hommes et femmes âgés de 54 à 56 ans en 1983

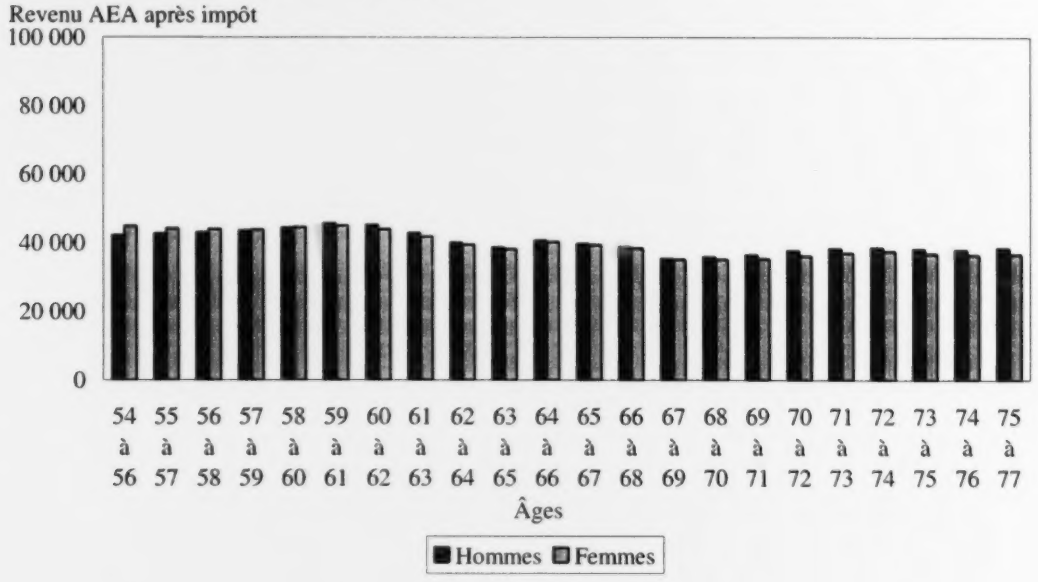

Source : Statistique Canada, banque de Données administratives longitudinales.

Figure 14
Revenu ajusté pour le nombre d'équivalents-adultes (AEA) moyen après impôt, hommes et femmes âgés de 54 à 56 ans en 1983, quintile inférieur

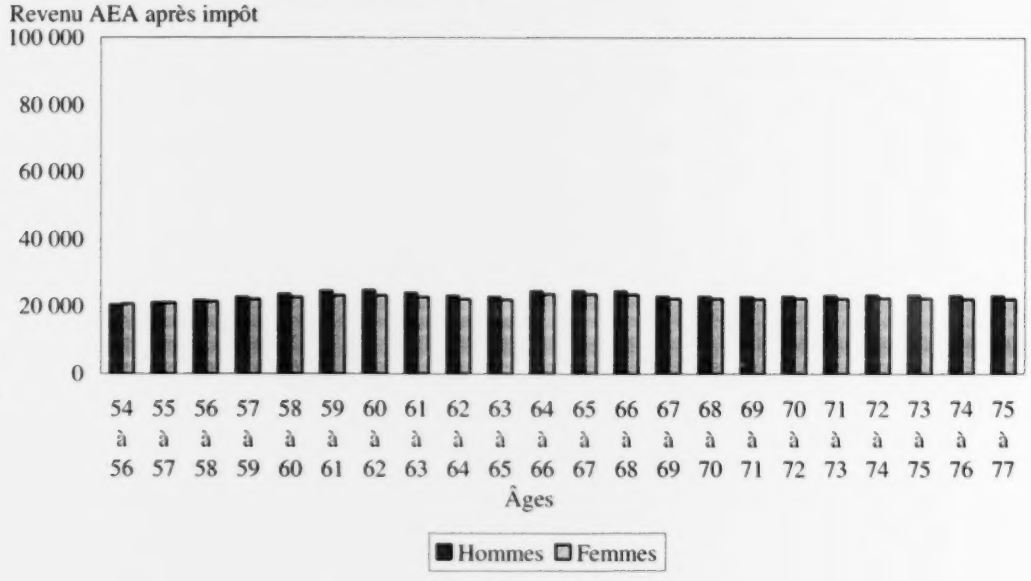

Source : Statistique Canada, Données administratives longitudinales.

Figure 15
Revenu ajusté pour le nombre d'équivalents-adultes (AEA) moyen après impôt, hommes et femmes âgés de 54 à 56 ans en 1983, quintile du milieu

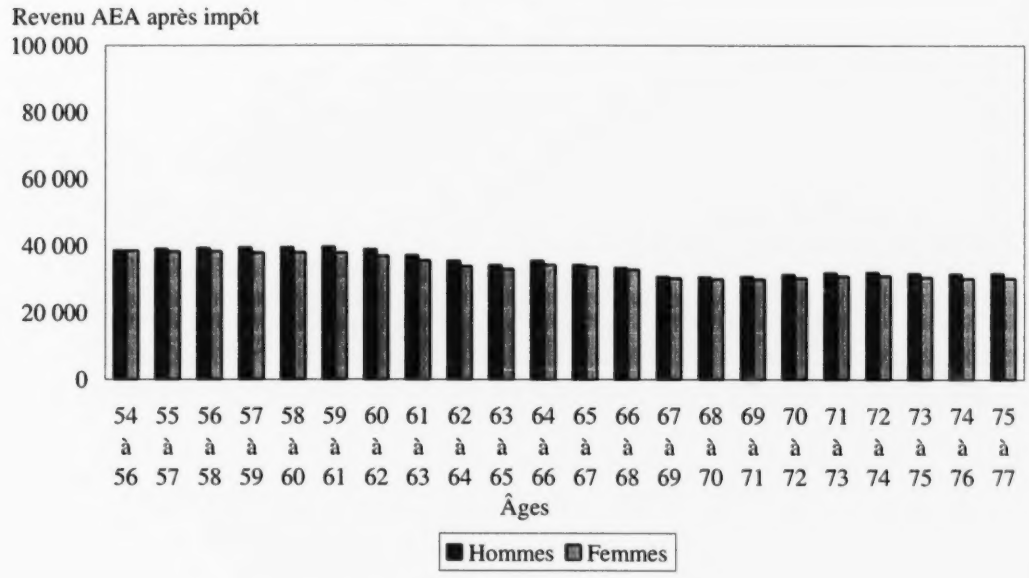

Source : Statistique Canada, banque de Données administratives longitudinales.

Figure 16
Revenu ajusté pour le nombre d'équivalents-adultes (AEA) moyen après impôt, hommes et femmes âgés de 54 à 56 ans en 1983, quintile supérieur

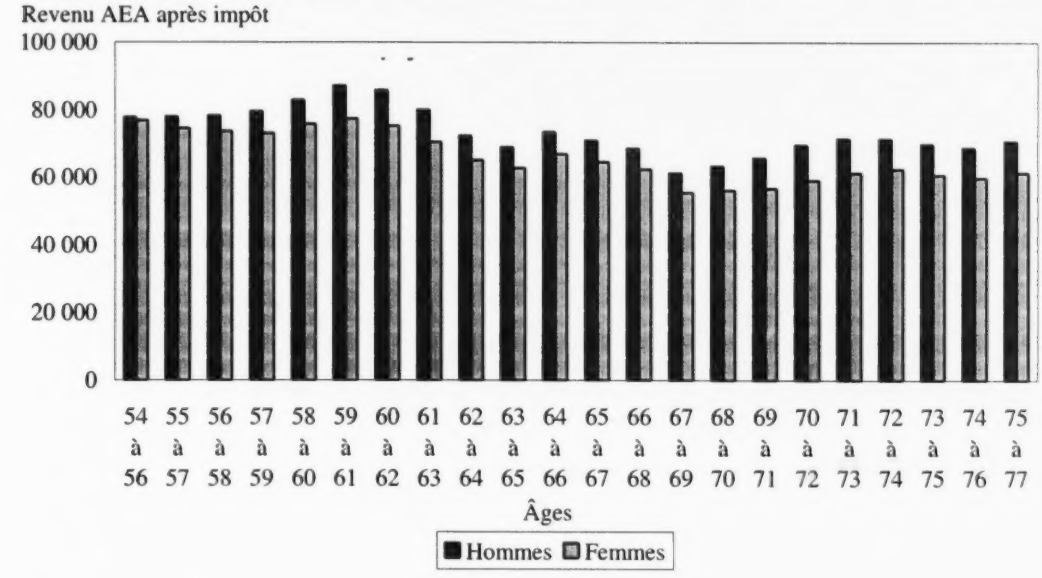

Source : Statistique Canada, banque de Données administratives longitudinales.

Figure 17
Taux de remplacement médians du revenu total ajusté pour le nombre d'équivalents-adultes après impôt

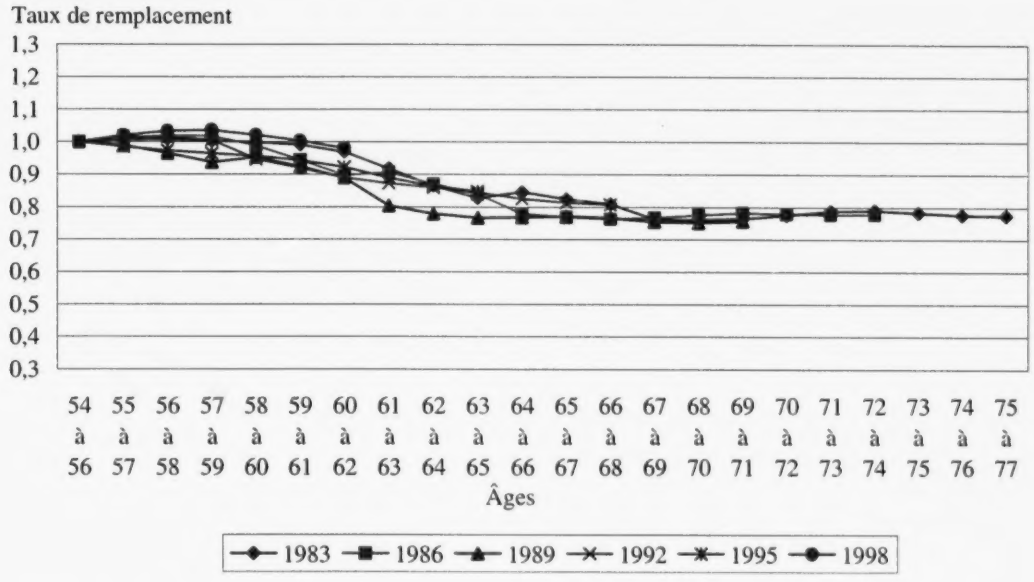

Source : Statistique Canada, banque de Données administratives longitudinales.

Figure 18
Taux de remplacement médians du revenu total ajusté pour le nombre d'équivalents-adultes après impôt, quintile inférieur

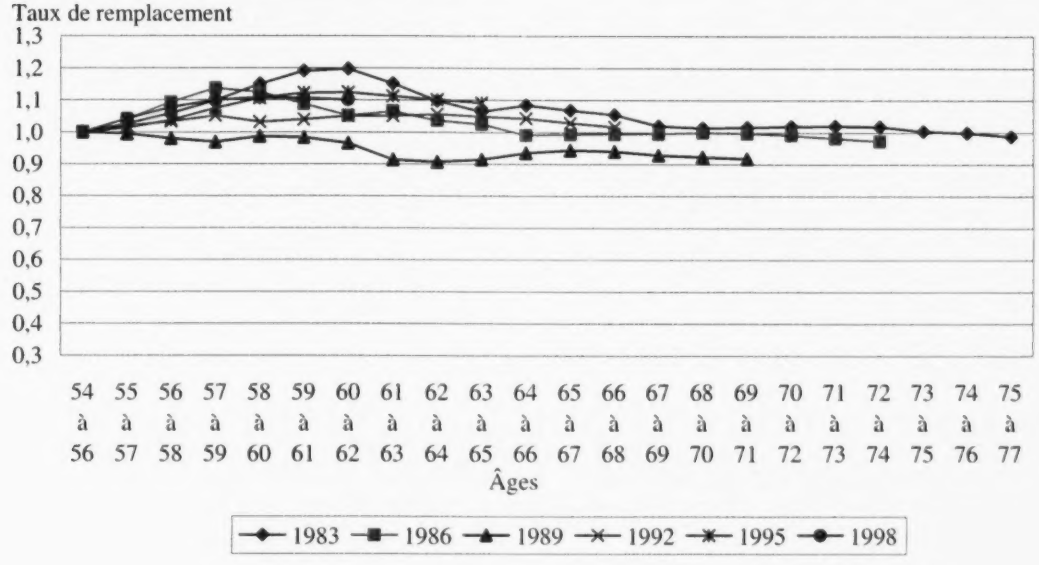

Source : Statistique Canada, banque de Données administratives longitudinales.

Figure 19
Taux de remplacement médians du revenu total ajusté pour le nombre d'équivalents-adultes après impôt, quintile du milieu

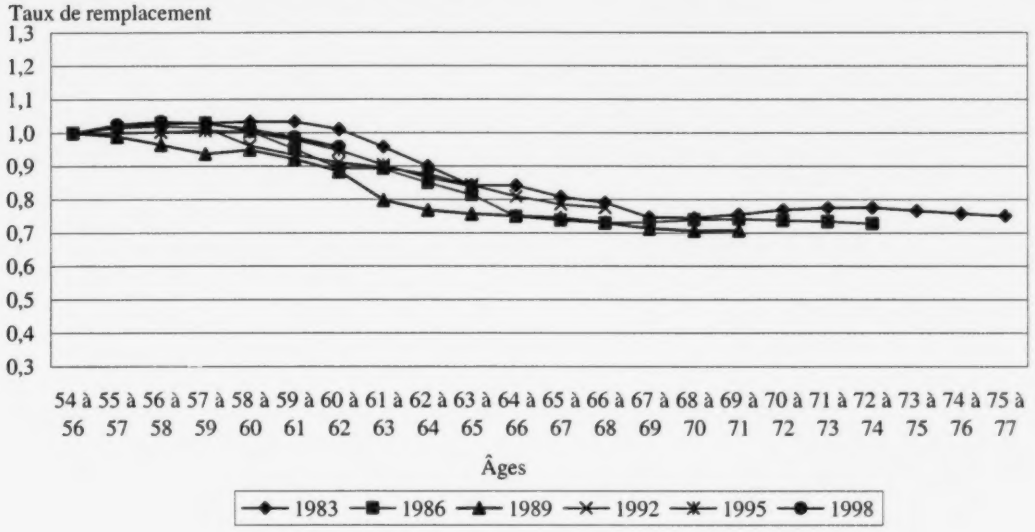

Source : Statistique Canada, banque de Données administratives longitudinales.

Figure 20
Taux de remplacement médians du revenu total ajusté pour le nombre d'équivalents-adultes après impôt, quintile supérieur

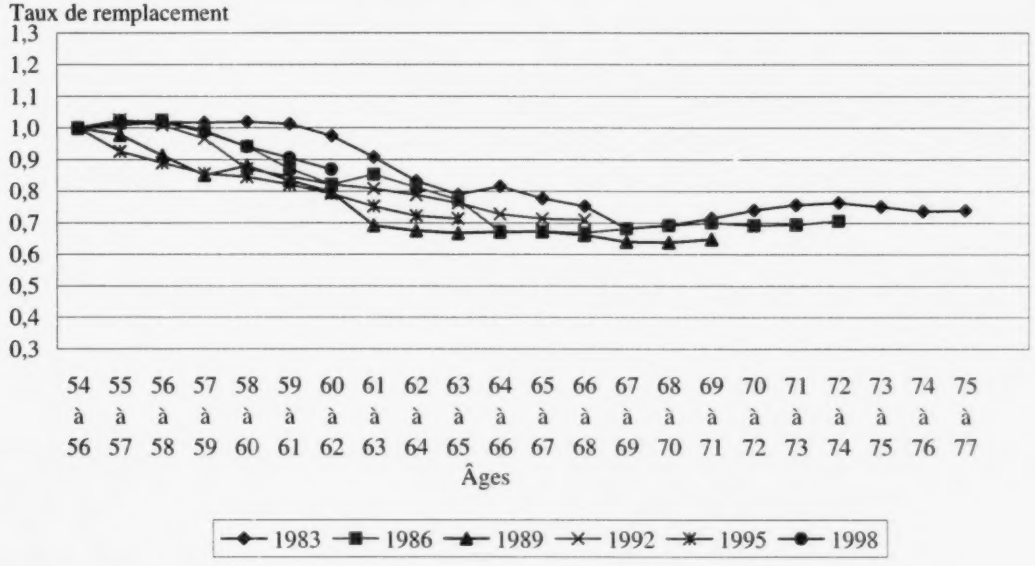

Source : Statistique Canada, banque de Données administratives longitudinales.

Figure 21
Taux de remplacement médians du revenu total ajusté pour le nombre d'équivalents-adultes après impôt, hommes et femmes

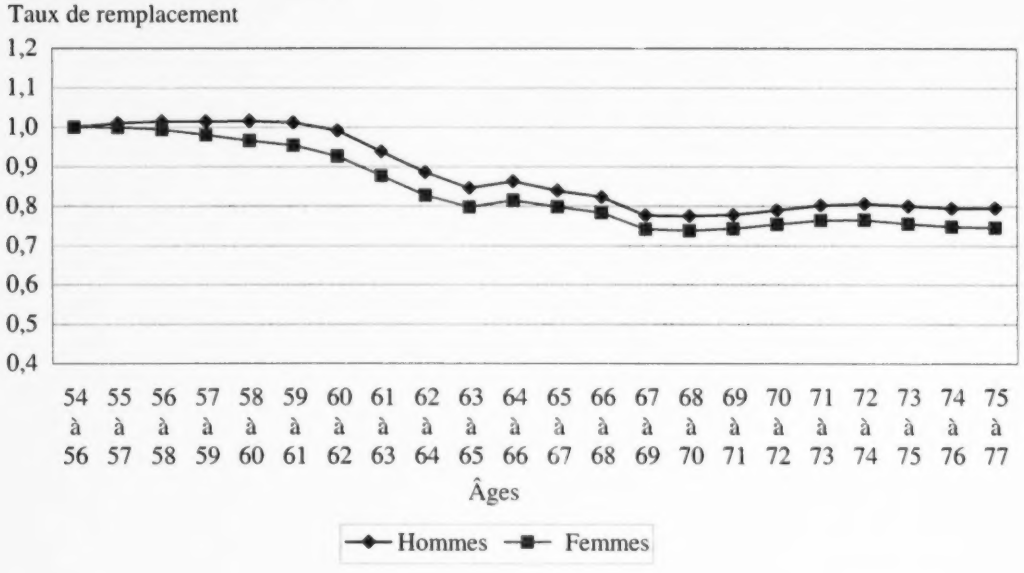

Source : Statistique Canada, banque de Données administratives longitudinales.

Figure 22
Taux de remplacement médians du revenu total ajusté pour le nombre d'équivalents-adultes après impôt, hommes et femmes, quintile inférieur

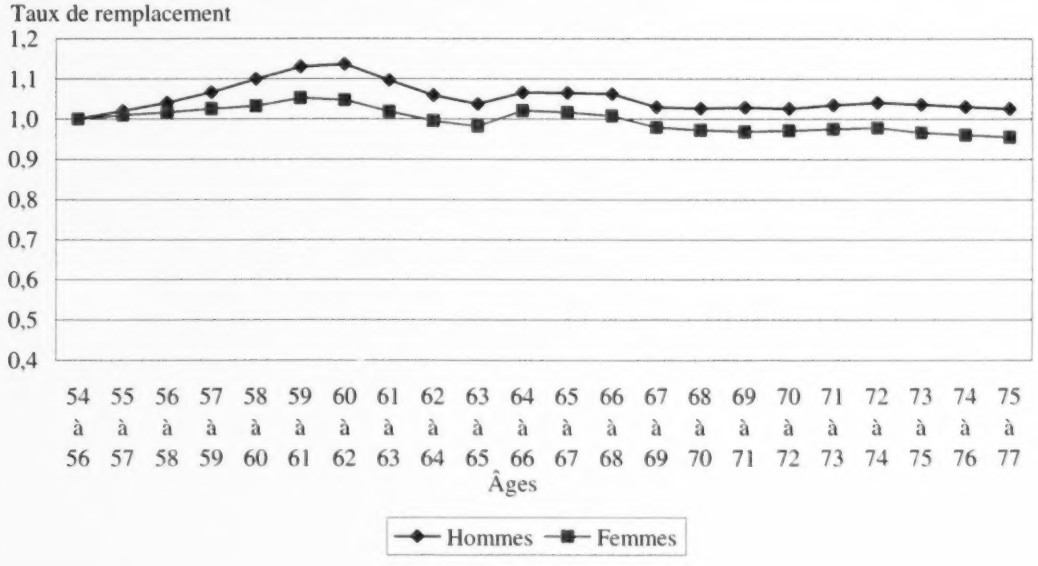

Source : Statistique Canada, banque de Données administratives longitudinales.

Figure 23
Taux de remplacement médians du revenu total ajustés pour le nombre d'équivalents-adultes après impôt, hommes et femmes, quintile du milieu

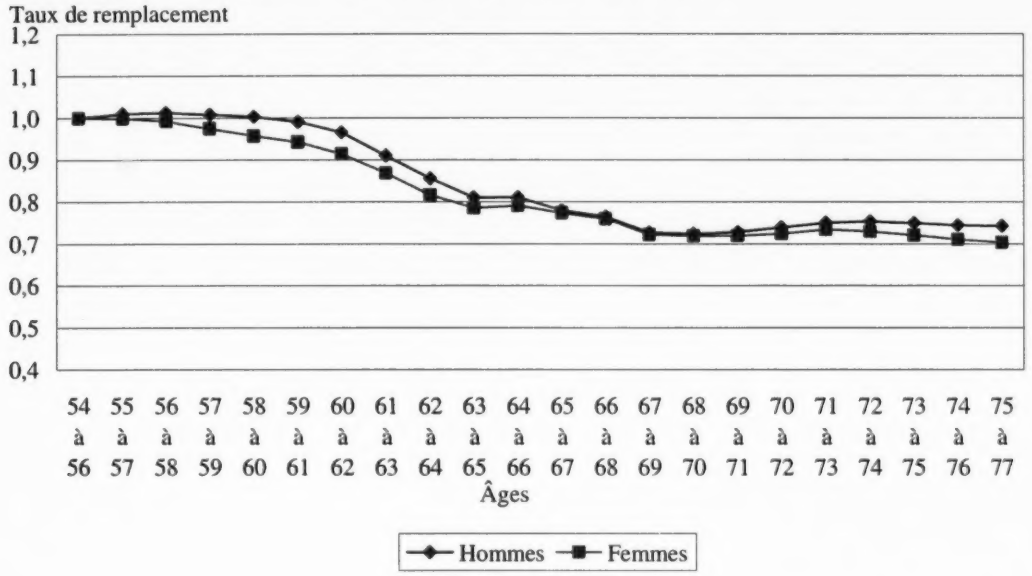

Source : Statistique Canada, banque de Données administratives longitudinales.

Figure 24
Taux de remplacement médians du revenu total ajustés pour le nombre d'équivalents-adultes après impôt, hommes et femmes, quintile supérieur

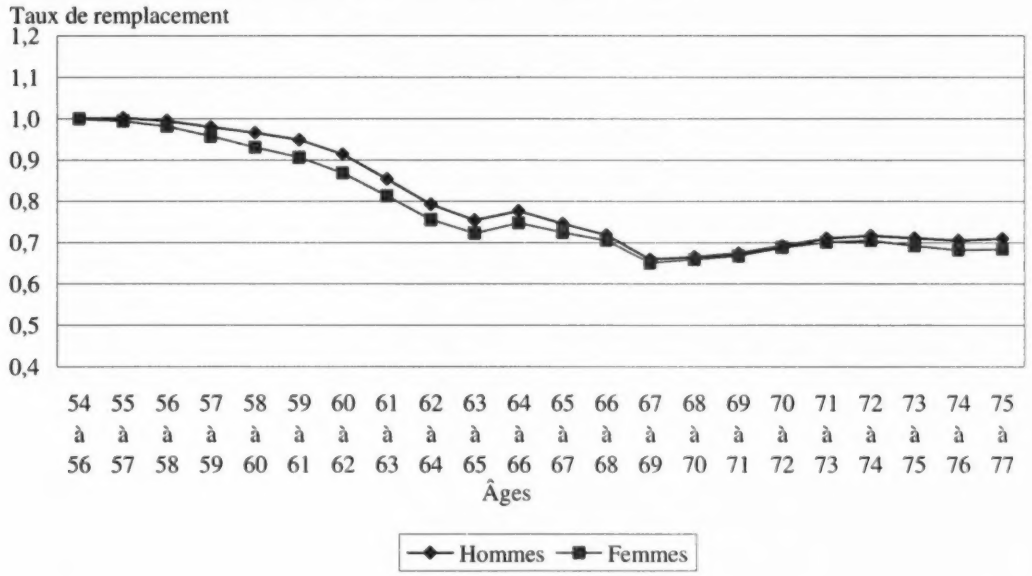

Source : Statistique Canada, banque de Données administratives longitudinales.

Figure 25
Répartition en pourcentage de la population entre les niveaux écart absolu moyen, selon le groupe d'âge

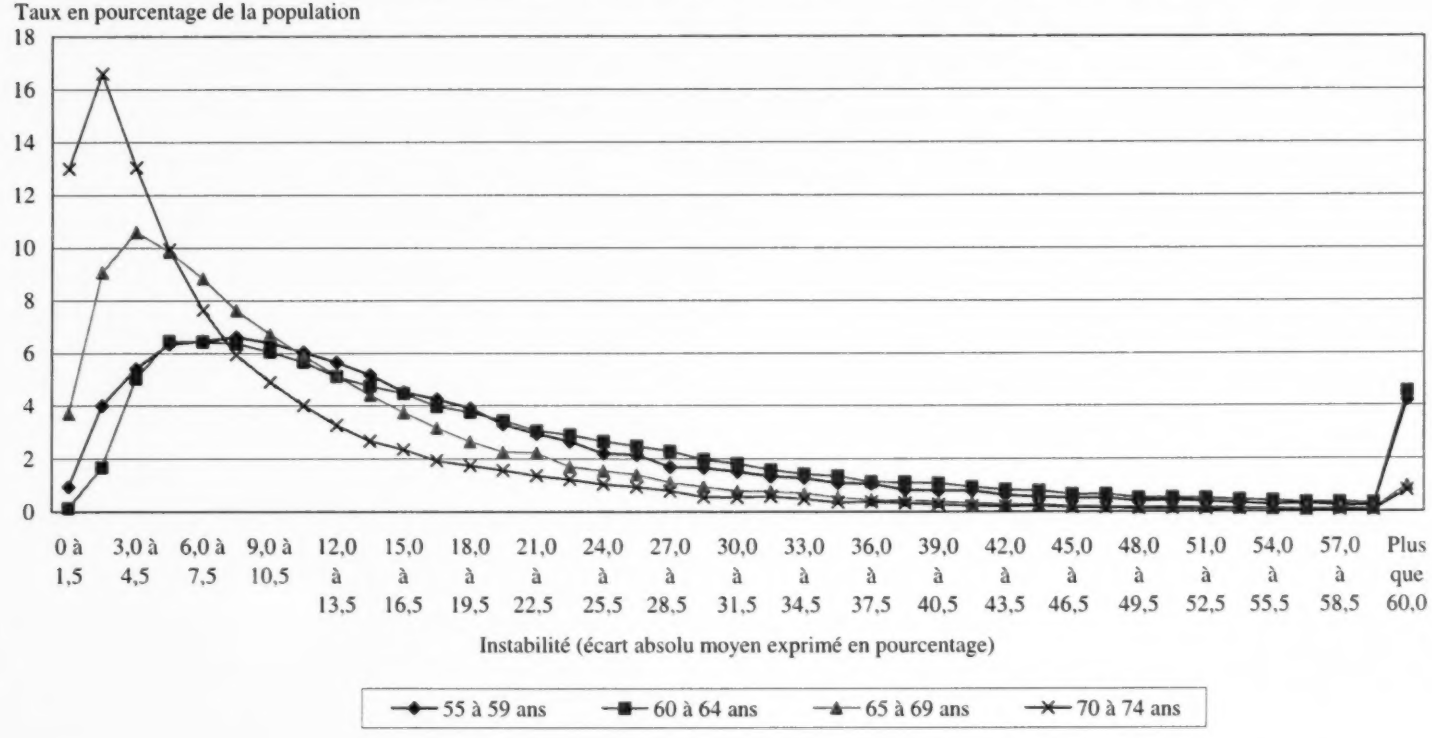

Source : Statistique Canada, banque de Données administratives longitudinales.

Annexe A
Taux de remplacement obtenus avec le revenu personnel

La plupart des résultats présentés dans ce document sont fondés sur le revenu familial. Nous utilisons le revenu familial parce qu'il est la meilleure approximation possible du niveau de bien-être financier des personnes. Toutefois, nous avons également calculé les taux de remplacement d'après les niveaux de revenu personnel. Dans la figure A.1, nous présentons les taux de remplacement médians fondés sur les niveaux de revenu personnel pour toutes les personnes. Les autres figures montrent les taux de remplacement médians selon les niveaux de revenu personnel chez les personnes se situant dans les quintiles de revenu inférieur, du milieu et supérieur. De façon générale, les résultats indiquent que les taux de remplacement après l'âge de 65 ans sont d'environ 10 points de pourcentage inférieurs à ceux obtenus avec le revenu familial. Des résultats similaires s'observent pour tous les quintiles.

Figure A.1
Taux de remplacement médians du revenu personnel après impôt, toutes les personnes

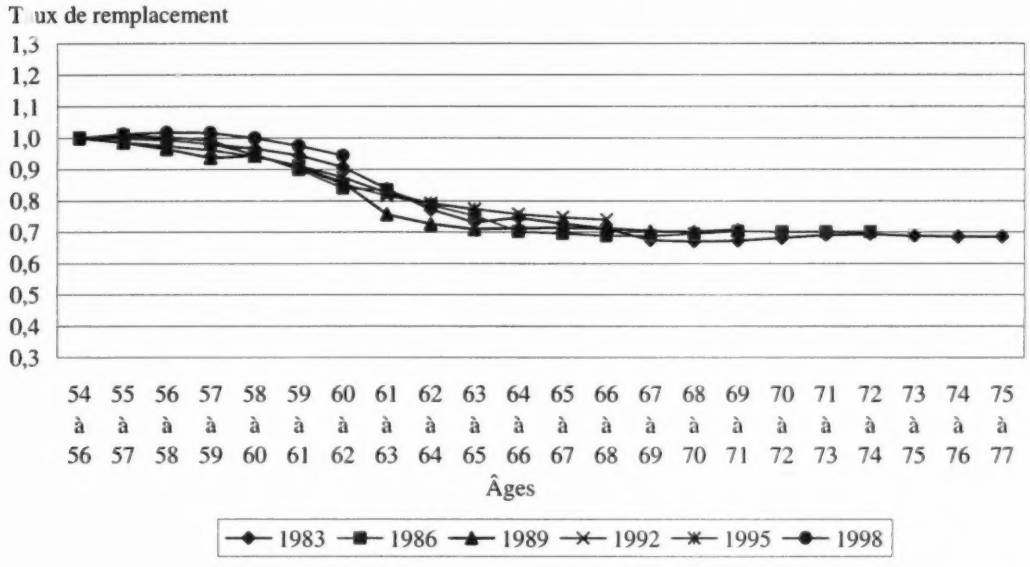

Source : Statistique Canada, banque de Données administratives longitudinales.

Figure A.2
Taux de remplacement médians du revenu personnel après impôt, quintile inférieur

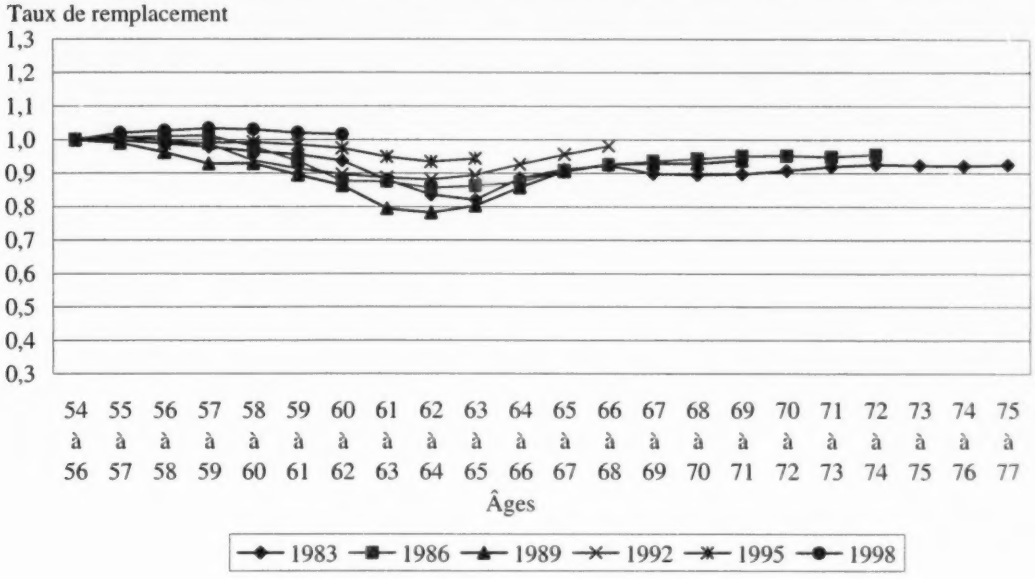

Source : Statistique Canada, banque de Données administratives longitudinales.

Figure A.3
Taux de remplacement médians du revenu personnel après impôt, quintile du milieu

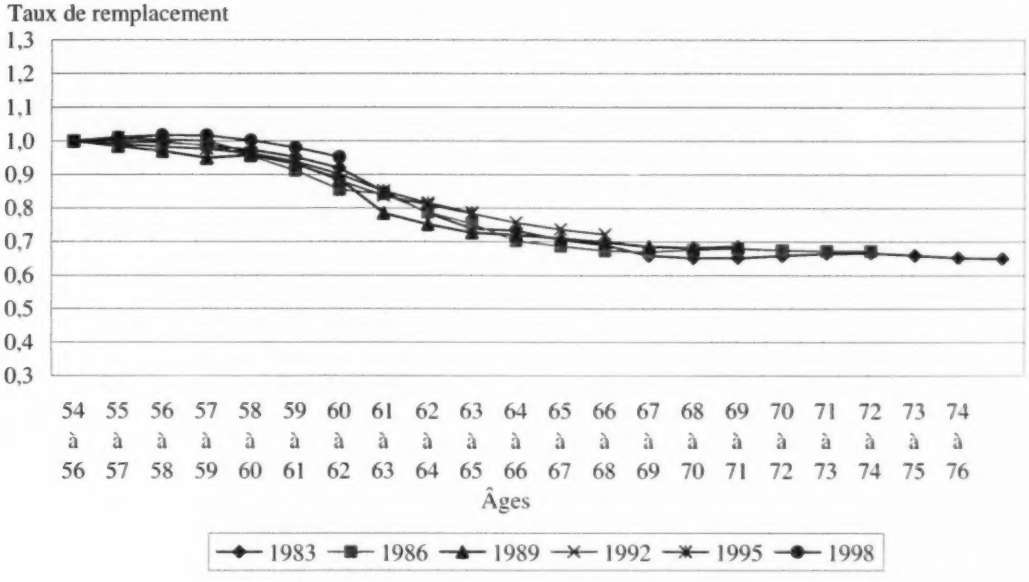

Source : Statistique Canada, banque de Données administratives longitudinales.

Figure A.4
Taux de remplacement médians du revenu personnel après impôt, quintile supérieur

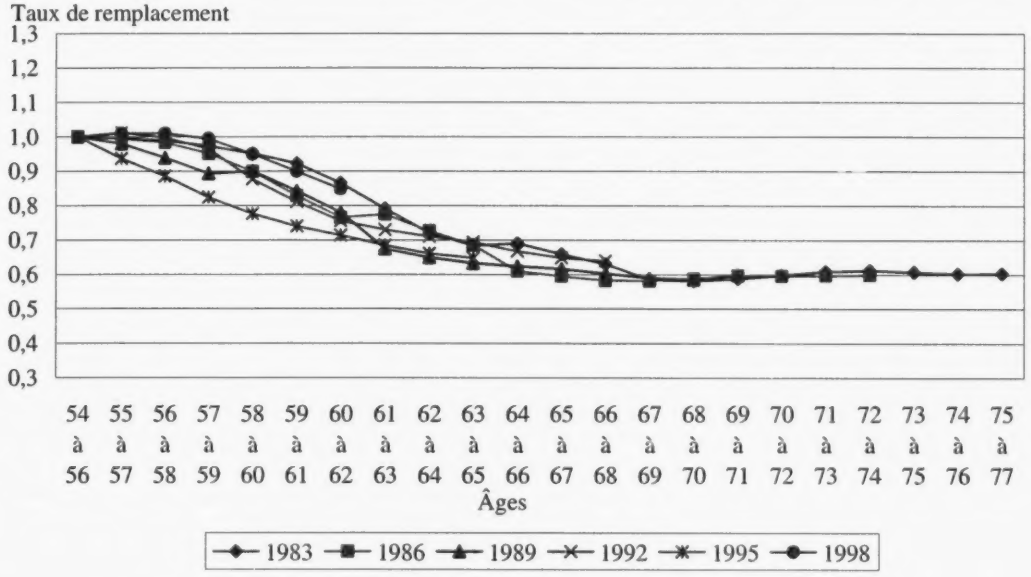

Source : Statistique Canada, banque de Données administratives longitudinales.

Annexe B
Répartition des personnes dans les diverses catégories de taux de remplacement

Tableau B.1
Répartition en pourcentage des personnes dans les diverses catégories de taux de remplacement, toutes les personnes

	Répartition selon l'âge (en pourcentage)				
	54 à 56 ans	59 à 61ans	64 à 66 ans	69 à 71ans	74 à 76 ans
Âgées de 55 ans en 1983					
Taux de remplacement					
<= 0,4	0,0	2,3	2,9	2,4	2,7
> 0,4 et <=0,6	0,0	7,2	14,8	19,0	18,4
> 0,6 et <=0,8	0,0	16,2	26,7	34,2	32,4
> 0,8 et <=1,0	100,0	25,5	21,0	21,5	22,5
> 1,0 et <=1,5	0,0	38,9	24,0	17,1	17,9
> 1,5	0,0	10,0	10,6	5,7	6,0
Âgées de 55 ans en 1986					
Taux de remplacement					
<= 0,4	0,0	3,0	4,2	2,7	...
> 0,4 et <=0,6	0,0	9,2	19,1	17,5	...
> 0,6 et <=0,8	0,0	19,3	29,7	32,4	...
> 0,8 et <=1,0	100,0	26,2	20,9	22,5	...
> 1,0 et <=1,5	0,0	34,8	19,8	18,2	...
> 1,5	0,0	7,5	6,3	6,7	...
Âgées de 55 ans en 1989					
Taux de remplacement					
<= 0,4	0,0	4,7	5,0	3,9	...
> 0,4 et <=0,6	0,0	10,4	19,1	19,4	...
> 0,6 et <=0,8	0,0	19,9	30,4	33,5	...
> 0,8 et <=1,0	100,0	24,6	20,9	21,3	...
> 1,0 et <=1,5	0,0	31,7	18,8	16,1	...
> 1,5	0,0	8,7	5,8	5,8	...
Âgées de 55 ans en 1992					
Taux de remplacement					
<= 0,4	0,0	3,9	3,7	...	...
> 0,4 et <=0,6	0,0	10,5	15,3	...	...
> 0,6 et <=0,8	0,0	20,5	27,7	...	...
> 0,8 et <=1,0	100,0	26,0	21,9	...	...
> 1,0 et <=1,5	0,0	33,0	22,9	...	...
> 1,5	0,0	6,1	8,5	...	...
Âgées de 55 ans en 1995					
Taux de remplacement					
<= 0,4	0,0	3,8	...	...	...
> 0,4 et <=0,6	0,0	10,6	...	...	...
> 0,6 et <=0,8	0,0	19,0	...	...	...
> 0,8 et <=1,0	100,0	23,6	...	...	...
> 1,0 et <=1,5	0,0	35,0	...	...	...
> 1,5	0,0	8,1	...	...	...

Tableau B.1
Répartition en pourcentage des personnes dans les diverses catégories de taux de remplacement, toutes les personnes (fin)

	Répartition selon l'âge (en pourcentage)				
	54 à 56 ans	59 à 61 ans	64 à 66 ans	69 à 71 ans	74 à 76 ans
Âgées de 55 ans en 1998					
Taux de remplacement					
<= 0,4	0,0	2,7	...	...	...
> 0,4 et <=0,6	0,0	7,2	...	...	...
> 0,6 et <=0,8	0,0	16,0	...	...	...
> 0,8 et <=1,0	100,0	23,6	...	...	...
> 1,0 et <=1,5	0,0	41,2	...	...	...
> 1,5	0,0	9,3	...	...	...

... n'ayant pas lieu de figurer
Source : Statistique Canada, banque de Données administratives longitudinales.

Tableau B.2
Répartition en pourcentage des personnes dans les diverses catégories de taux de remplacement, quintile inférieur

	Répartition selon l'âge (en pourcentage)				
	54 à 56 ans	59 à 61 ans	64 à 66 ans	69 à 71 ans	74 à 76 ans
Âgées de 55 ans en 1983					
Taux de remplacement					
<= 0,4	0,0	3,4	1,6	0,1	0,1
> 0,4 et <=0,6	0,0	5,3	5,2	1,4	1,8
> 0,6 et <=0,8	0,0	10,6	16,1	19,4	18,3
> 0,8 et <=1,0	100,0	18,5	21,8	28,1	28,9
> 1,0 et <=1,5	0,0	42,9	33,4	35,0	35,1
> 1,5	0,0	19,4	21,8	16,0	15,8
Âgées de 55 ans en 1986					
Taux de remplacement					
<= 0,4	0,0	3,5	2,0	0,2	...
> 0,4 et <=0,6	0,0	5,7	6,3	1,8	...
> 0,6 et <=0,8	0,0	11,8	18,5	18,3	...
> 0,8 et <=1,0	100,0	20,7	23,8	28,2	...
> 1,0 et <=1,5	0,0	41,8	33,3	34,1	...
> 1,5	0,0	16,4	16,2	17,4	...
Âgées de 55 ans en 1989					
Taux de remplacement					
<= 0,4	0,0	6,1	2,6	0,3	...
> 0,4 et <=0,6	0,0	8,1	8,3	2,9	...
> 0,6 et <=0,8	0,0	14,5	21,6	23,7	...
> 0,8 et <=1,0	100,0	22,1	22,7	28,4	...
> 1,0 et <=1,5	0,0	35,3	30,3	30,4	...
> 1,5	0,0	13,9	14,4	14,3	...
Âgées de 55 ans en 1992					
Taux de remplacement					
<= 0,4	0,0	5,6	2,3	...	...
> 0,4 et <=0,6	0,0	7,0	5,8	...	...
> 0,6 et <=0,8	0,0	13,9	16,8	...	...
> 0,8 et <=1,0	100,0	21,5	22,1	...	...
> 1,0 et <=1,5	0,0	38,8	33,4	...	...
> 1,5	0,0	13,2	19,6	...	...
Âgées de 55 ans en 1995					
Taux de remplacement					
<= 0,4	0,0	3,9	...	...	...
> 0,4 et <=0,6	0,0	5,4	...	...	...
> 0,6 et <=0,8	0,0	10,8	...	...	...
> 0,8 et <=1,0	100,0	19,7	...	...	...
> 1,0 et <=1,5	0,0	42,9	...	...	...
> 1,5	0,0	17,2	...	...	...

Tableau B.2
Répartition en pourcentage des personnes dans les diverses catégories de taux de remplacement, quintile inférieur (fin)

	Répartition selon l'âge (en pourcentage)				
	54 à 56ans	59 à 61 ans	64 à 66 ans	69 à 71 ans	74 à 76 ans
Âgées de 55 ans en 1998					
Taux de remplacement					
<= 0,4	0,0	3,2	...	...	...
> 0,4 et <=0,6	0,0	4,7	...	...	...
> 0,6 et <=0,8	0,0	9,3	...	...	...
> 0,8 et <=1,0	100,0	18,0	...	...	...
> 1,0 et <=1,5	0,0	45,2	...	...	...
> 1,5	0,0	19,5	...	...	...

... n'ayant pas lieu de figurer
Source : Statistique Canada, banque de Données administratives longitudinales.

Tableau B.3
Répartition en pourcentage des personnes dans les diverses catégories de taux de remplacement, quintile du milieu

	Répartition selon l'âge (en pourcentage)				
	54 à 56 ans	59 à 61 ans	64 à 66 ans	69 à 71 ans	74 à 76 ans
Âgées de 55 ans en 1983					
Taux de remplacement					
<= 0,4	0,0	1,7	2,2	1,0	1,1
> 0,4 et <=0,6	0,0	7,0	15,9	23,3	23,6
> 0,6 et <=0,8	0,0	16,8	31,5	38,8	36,7
> 0,8 et <=1,0	100,0	28,3	21,9	21,4	21,6
> 1,0 et <=1,5	0,0	39,9	21,6	12,9	14,2
> 1,5	0,0	6,4	7,0	2,6	3,0
Âgées de 55 ans en 1986					
Taux de remplacement					
<= 0,4	0,0	2,0	2,6	1,0	...
> 0,4 et <=0,6	0,0	8,1	21,0	21,0	...
> 0,6 et <=0,8	0,0	20,5	34,1	37,5	...
> 0,8 et <=1,0	100,0	29,6	22,3	22,4	...
> 1,0 et <=1,5	0,0	35,5	16,9	14,9	...
> 1,5	0,0	4,3	3,1	3,2	...
Âgées de 55 ans en 1989					
Taux de remplacement					
<= 0,4	0,0	2,6	3,1	1,7	...
> 0,4 et <=0,6	0,0	9,8	20,7	23,6	...
> 0,6 et <=0,8	0,0	21,7	34,2	38,1	...
> 0,8 et <=1,0	100,0	26,8	21,9	20,7	...
> 1,0 et <=1,5	0,0	32,1	17,2	13,0	...
> 1,5	0,0	7,0	2,9	2,9	...
Âgées de 55 ans en 1992					
Taux de remplacement					
<= 0,4	0,0	2,3	2,2	...	...
> 0,4 et <=0,6	0,0	9,3	15,7	...	...
> 0,6 et <=0,8	0,0	21,3	31,1	...	...
> 0,8 et <=1,0	100,0	29,5	24,0	...	...
> 1,0 et <=1,5	0,0	33,6	22,1	...	...
> 1,5	0,0	3,9	4,9	...	...
Âgées de 55 ans en 1995					
Taux de remplacement					
<= 0,4	0,0	1,9	...	...	...
> 0,4 et <=0,6	0,0	8,9	...	...	...
> 0,6 et <=0,8	0,0	20,3	...	...	...
> 0,8 et <=1,0	100,0	27,2	...	...	...
> 1,0 et <=1,5	0,0	36,9	...	...	...
> 1,5	0,0	4,7	...	...	...

Tableau B.3
Répartition en pourcentage des personnes dans les diverses catégories de taux de remplacement, quintile du milieu (fin)

	Répartition selon l'âge (en pourcentage)				
	54 à 56 ans	59 à 61 ans	64 à 66 ans	69 à 71 ans	74 à 76 ans
Âgées de 55 ans en 1998					
Taux de remplacement					
<= 0,4	0,0	1,5	...	...	...
> 0,4 et <=0,6	0,0	6,0	...	...	...
> 0,6 et <=0,8	0,0	17,1	...	...	...
> 0,8 et <=1,0	100,0	26,4	...	...	...
> 1,0 et <=1,5	0,0	43,0	...	...	...
> 1,5	0,0	6,0	...	...	...

... n'ayant pas lieu de figurer
Source : Statistique Canada, banque de Données administratives longitudinales.

Tableau B.4
Répartition en pourcentage des personnes dans les diverses catégories de taux de remplacement, quintile supérieur

	Répartition selon l'âge (en pourcentage)				
	54 à 56 ans	59 à 61 ans	64 à 66 ans	69 à 71 ans	74 à 76 ans
Âgées de 55 ans en 1983					
Taux de remplacement					
<= 0,4	0,0	2,9	6,2	7,5	7,7
> 0,4 et <=0,6	0,0	10,2	21,2	28,7	26,2
> 0,6 et <=0,8	0,0	19,8	26,7	34,6	31,7
> 0,8 et <=1,0	100,0	25,9	17,7	14,8	17,5
> 1,0 et <=1,5	0,0	31,8	19,5	10,2	12,1
> 1,5	0,0	9,3	8,7	4,2	4,9
Âgées de 55 ans en 1986					
Taux de remplacement					
<= 0,4	0,0	5,4	10,2	8,4	...
> 0,4 et <=0,6	0,0	15,0	28,3	26,5	...
> 0,6 et <=0,8	0,0	23,2	29,2	32,3	...
> 0,8 et <=1,0	100,0	24,5	15,3	16,3	...
> 1,0 et <=1,5	0,0	25,4	12,8	11,2	...
> 1,5	0,0	6,5	4,2	5,3	...
Âgées de 55 ans en 1989					
Taux de remplacement					
<= 0,4	0,0	8,3	12,3	...	...
> 0,4 et <=0,6	0,0	14,4	26,0	...	...
> 0,6 et <=0,8	0,0	21,0	28,3	...	...
> 0,8 et <=1,0	100,0	21,4	15,8	...	...
> 1,0 et <=1,5	0,0	27,2	12,8	...	...
> 1,5	0,0	7,6	4,9	...	...
Âgées de 55 ans en 1992					
Taux de remplacement					
<= 0,4	0,0	6,6	8,9	...	...
> 0,4 et <=0,6	0,0	16,3	23,2	...	...
> 0,6 et <=0,8	0,0	23,8	28,8	...	...
> 0,8 et <=1,0	100,0	23,2	17,0	...	...
> 1,0 et <=1,5	0,0	25,0	15,6	...	...
> 1,5	0,0	5,1	6,6	...	...
Âgées de 55 ans en 1995					
Taux de remplacement					
<= 0,4	0,0	8,3	...	...	...
> 0,4 et <=0,6	0,0	19,1	...	...	...
> 0,6 et <=0,8	0,0	23,8	...	...	...
> 0,8 et <=1,0	100,0	19,8	...	...	...
> 1,0 et <=1,5	0,0	22,4	...	...	...
> 1,5	0,0	6,6	...	...	...

Tableau B.4
Répartition en pourcentage des personnes dans les diverses catégories de taux de remplacement, quintile supérieur (fin)

	Répartition selon l'âge (en pourcentage)				
	54 à 56 ans	59 à 61 ans	64 à 66 ans	69 à 71 ans	74 à 76 ans
Âgées de 55 ans en 1998					
Taux de remplacement					
<= 0,4	0,0	5,4	...	...	...
> 0,4 et <=0,6	0,0	12,3	...	...	...
> 0,6 et <=0,8	0,0	20,0	...	...	...
> 0,8 et <=1,0	100,0	22,3	...	...	...
> 1,0 et <=1,5	0,0	32,7	...	...	...
> 1,5	0,0	7,4	...	...	...

... n'ayant pas lieu de figurer
Source : Statistique Canada, banque de Données administratives longitudinales.

Bibliographie

Baldwin, Bob. 2006. « Un troisième pilier fragile : La vulnérabilité des revenus de retraite ». Dans *Les nouvelles frontières de recherche au sujet de la retraite*. Leroy O. Stone. (dir.). N° 0010675-511-XIF au catalogue. Ottawa : Statistique Canada.

Gottschalk, Peter, et Robert Moffit. 1994. « The Growth of Earnings Instability in the U.S. Labor Market ». *Brooking Papers on Economic Activity*. 2 : 217–254.

Gower, Dave. 1998. « Les variations du revenu à la retraite ». *L'Emploi et le revenu en perspective*. 10, 4 : 18–23. N° 75-001-XIF1998004 au catalogue. Ottawa : Statistique Canada.

Heisz, Andrew, et Sébastien LaRochelle-Côté. 2006. *Instabilité des heures de travail au Canada*. Direction des études analytiques : Documents de recherche. N° 11F0019MIF2006278 au catalogue. Ottawa : Statistique Canada.

Horner, Keith. 2007. « Emerging Challenges and Policy Responses within Canada's Retirement Income System: A Focus on Workplace Pensions, Private Savings and Income Security ». Document de travail préparé pour la Division de la retraite et du vieillissement de RHDSC. Ottawa : Ressources humaines et Développement social Canada.

Li, Jinyan. 2006. « Les piliers publics et privés du système de revenu de retraite du Canada : distinction, lien et limites floues ». Dans *Les nouvelles frontières de recherche au sujet de la retraite*. Leroy O. Stone. (dir.). N° 0010675-511-XIF au catalogue. Ottawa : Statistique Canada.

Martel, Laurent, et Éric Caron-Malenfant. 2006. *Portrait de la population canadienne en 2006, selon l'âge et le sexe : résultats*. Recensement de 2006 : Série « Analyses ». N° 97-551-XWF2006001. Ottawa : Statistique Canada.

Maser, 2003. « Survol des programmes de revenu de retraite au Canada ». Dans *Programmes de revenu de retraite au Canada : un aperçu statistique (1990–2000)*. Karen Maser et Josée Bégin. (rév.). N° 0010074-507-XIF au catalogue. Ottawa : Statistique Canada.

Ministère des finances. 1979. *Le système de revenu de retraite au Canada : Problèmes et possibilités de réforme*. Groupe d'étude sur la politique de revenu de retraite. Ottawa : ministre des approvisionnements et services Canada.

Ministère des finances. 1995. « Background on Tax Assistance for Retirement Saving ». Préparé pour le Comité permanent des comptes publics de la Chambre des communes.

Morissette, René, et Yuri Ostrovsky. 2005. « The instability of family earnings and family income in Canada, 1986–1991 and 1996–2001 ». *Analyse de politiques*. 31, 3 : 273–302.

Morissette, R., et Marie Drolet. 1999. *L'évolution de la protection offerte par les pensions aux travailleurs jeunes et plus âgés au Canada.* Direction des études analytiques : documents de recherche. N° 11F0019MIF1999138 au catalogue. Ottawa : Statistique Canada.

Myles, John. 2000. « The maturation of Canada's retirement income system: income levels, income inequality and low income among older persons ». *Canadian Journal on Aging.* 19 : 287–316.

Myles, J. 2006. « Des régimes de pensions aux programmes de retraite? » Dans *Les nouvelles frontières de recherche au sujet de la retraite.* Leroy O. Stone. (dir.). N° 0010675-511-XIF au catalogue. Ottawa : Statistique Canada.

Palameta, Boris. 2003. « Portrait des cotisans aux REER ». *L'emploi et le revenu en perspective.* 4, 1. N° 75-001XIF2003001 au catalogue. Ottawa : Statistique Canada.

Schulz, James H. 1992. « The Economics of Aging ». 5ième édition. New York : Auburn House.

Smith, James P. 2003. « Trends and projections in income replacement during retirement ». *Journal of Labor Economics.* 21, : 755–781.

Turcotte, Martin, et Grant Schellenberg. 2007. *Un portrait des aînés au Canada.* N° 89-519-XWF au catalogue. Ottawa : Statistique Canada.